Berguette Molinghem

ISBERGUES INFOS

- Mars 2012 -

Sommaire

Vie Municipale 2 - 14

- Conseil Municipal
- Cérémonie du 19 mars
- Services Municipaux
- Cérémonie des vœux 2012
- 17ème grand carnaval
- Illuminations de fin d'année 2011/2012
- Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du mardi 20 décembre 2011

Ducasse du Geai 15

Vie Associative et sportive 16-20

- Association « Voyages-Loisirs-Vacances »
- Concert de l'Harmonie Municipale
- Présentation des vœux à REALFA
- Loto du collège
- Isbergues Judo Club
- Amicale des donneurs de sang d'Isbergues
- L'amicale Laïque à PAIRI DAIZA
- Etoile Sportive Isbergues Athlétisme
- Sport adapté

Vie Culturelle 21 - 22

- Vent d'Est en Ouest
- Taffy et la première lettre
- Cactus in love
- Maudit Héritage

Portrait 23 - 24

- Pauline, une jeune Gymnaste de Haut Niveau

Informations générales 24

- Rendez-vous à la journée du tourisme

Bloc notes 25 - 26

L'accueil de loisirs recrute

A l'occasion des différents accueils de loisirs qui se dérouleront pendant l'année 2012, la ville d'Isbergues recrute des animateurs **possédant le BAFA**, ou éventuellement la première partie du BAFA. Ces accueils de loisirs fonctionneront **de 9H à 17H du lundi au vendredi** pendant les périodes suivantes :

du 9 juillet au 3 août
du 6 au 24 août
du 29 octobre au 3 novembre

Vous pouvez dès maintenant envoyer votre candidature et un curriculum vitae en précisant la période souhaitée à

Hôtel de ville, 37 rue Jean Jaurès
62330 ISBERGUES

Elections présidentielles
Les 22 avril et 6 mai 2012

Les électeurs qui ont demandé leur inscription sur les listes électorales, courant 2011 et les jeunes qui ont atteint l'âge électoral, recevront leur carte d'électeur début avril. Le scrutin se déroulera dans les lieux habituels, soit :

- à l'Hôtel de Ville pour **les bureaux 1 et 2**,
- à la maison des associations (rue Roger Salengro), pour **le bureau 3**,
- à la salle Léo Lagrange, pour **les bureaux 4 et 5**,
- à la salle Edmond Mille, pour **le bureau 6.**

Les bureaux de vote seront **ouverts de 8 H à 18 H.**

Les électeurs désirant prendre part au dépouillement, à partir de 18H, peuvent se faire connaître à l'Hôtel de Ville ou dans les mairies annexes.

Comme pour les précédents scrutins, un service de transport est prévu en faveur des personnes éprouvant des difficultés pour se déplacer. Les inscriptions pour ce transport seront reçues ***à l'hôtel de ville et dans les mairies annexes.***

Journal d'informations municipales n°245

Directeur de la publication : **Jacques NAPIERAJ**
Rédaction, conception et impression : Mairie d'Isbergues - Service informations - 37, rue Jean Jaurès - 62330 Isbergues
Tel : 03.21.61.30.80 - Courriel : service-informations@ville-isbergues.fr - Site Internet : www.ville-isbergues.fr
Dépôt légal : Mars 2012 - Tirage en 4 500 exemplaires - Distribution gratuite

Impression Ville d'Isbergues

Etat-civil

NAISSANCES

Le 11 janvier, **Théo LEFEBVRE**, fils de David et de Marine WAREMBOURG, 6 rue de Bruxelles.
Le 29 janvier, **Matéo RUHAULT**, fils de Flore et de François MAMETZ, résidence Colette, rue Marie Curie.
Le 29 janvier, **Muna BOILLET**, fille de Lily BOILLET, 143 bis, rue Léon Blum.
Le 31 janvier, **Noah MONCHY**, fils de Benjamin et de Laury BLONDEL, 18 rue Canette.
Le 31 janvier, **Léa RUCHON**, fille de Florian et de Véronique VEST, 21 rue Léon Blum.
Le 2 février, **Thaïs DELZONGLE**, fille de Jonathan et de Laura CUEGNET, 25 résidence Anne Franck, rue du docteur Bailliet.
Le 9 février, **Océane GANTOIS**, fille de Mathieu et de Elodie DARCHEVILLE, 73 rue du Groënland.

DECES

Le 16 janvier, **Bernadette TIPRE**, 64 ans, veuve de Marcel CHATELAIN, 155 rue du Marais.
Le 20 janvier, **Marcel BOURY**, 89 ans, retraité, veuf de Renée TROTIN, 60 rue Danton.
Le 29 janvier, **Norbert CARNET**, 59 ans, métallurgiste, époux de Claudie VANDEWYNCKEL, 146 rue Basse.
Le 1er février, **Serge MAEGHT**, 77 ans, retraité, époux de Edmonde DEBLONDE, 6 nouvelles constructions.
Le 3 février, **André GRAUX**, 93 ans, retraité, veuf de Marguerite TIPREZ, 64 rue Paul Lafarge.
Le 5 février, **Maurice RIOM**, 75 ans, retraité, veuf de Nicole HUBIERE, 26 rue Louise Michel.
Le 8 février, **Claude VANDAELE**, 59 ans, métallurgiste, époux de Claudette MOUTON, 6 rue de la résistance.
Le 8 février, **Augusta NOE**, 100 ans, célibataire, 40 rue d'Artois.

Les 4 jours de Dunkerque

On recherche des signaleurs, titulaires du Permis de conduire, pour le passage des 4 jours de Dunkerque **le mardi 8 mai 2012, de 11H45 à 14H**.

Les personnes intéressées peuvent se faire connaître à l'Hôtel de Ville d'Isbergues, 37 rue Jean Jaurès.

Conseil municipal

Le conseil municipal de la ville d'Isbergues se réunira à l'Hôtel de Ville,

Le mercredi 21 mars à 18H30 (débat d'orientation budgétaire)
Le jeudi 29 mars à 18H (vote du budget primitif).

Cérémonie du 19 mars

La cérémonie à la mémoire des militaires morts en Afrique du Nord aura lieu le **LUNDI 19 mars 2012** aux monuments aux morts :

- de la commune associée de Molinghem à 17H15
- de la commune associée de Berguette à 17H30
- de la commune d'Isbergues à 18H

Règlement de la circulation

Carnaval **le jeudi 15 mars 2012**
des enfants de l'école privée St Eloi – Ste Isbergue

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir les accidents à l'occasion d'un rassemblement des enfants de l'école privée St Eloi – Ste Isbergue à l'occasion du carnaval qui se déroulera **le Jeudi 15 Mars 2012** :

Le rassemblement se fera rue Arthur Lamendin (école), la circulation de tous les véhicules sera autorisée dans le sens de la marche du carnaval rue Arthur Lamendin, rue de l'Alaska, avenue du Groënland, rue Danton jusqu'à la rue Fleming, rue Fleming, rue Jean Macé puis retour à l'école, rue Arthur Lamendin, **le jeudi 15 Mars 2012 de 15H à 15H30**.

Rassemblement le **mardi 27 mars 2012**
des enfants des écoles élémentaires Francis Billiau,
de l'école maternelle de Berguette et de l'I.M.E.

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir les accidents à l'occasion d'un rassemblement des enfants des écoles élémentaires Francis Billiau, de l'école maternelle de Berguette et de l'I.M.E. à l'occasion du carnaval qui se déroulera le **mardi 27 mars 2012**.

La circulation de tous les véhicules sera autorisée dans le sens de la marche du carnaval rue Bérégovoy, rue des écoles jusqu'à la rue Georges Brassens, rue Georges Brassens, rue Louise Michel, rue de l'église de Berguette et rue Edmond Mille, **le mardi 27 mars 2012 de 14H15 à 15H15**.

Services municipaux

Nous vous rappelons que pendant les vacances scolaires de février,

les mairies annexes de Berguette et de Molinghem seront fermées le **vendredi après-midi**.

17ème Grand Carnaval

Le comité des fêtes de Molinghem organise son 17ème grand carnaval le **jeudi 15 mars 2012** dans la salle Léo Lagrange.

Rassemblement des enfants costumés des groupes scolaires Pasteur et Carnot à 13H30, place Lamartine.

Evolution carnavalesque avec François « le Galocheux » et les Grosses Têtes du Carnaval de Nice, puis départ en cortège vers la salle polyvalente dès 14H.

A partir de 14H30, deux heures de suspense et de joie avec Les AGNOLLETTI, spectacle avec les clowns PIPO et BOZOO, VARLERJEAN le ventriloque et sa marionnette OSCAR, puis entracte et goûter pour les enfants, et pour terminer un Super Show de magie et de grandes illusions avec It's MAGIC ! (Arnaud et Isabelle PENIN).

Attention !!!

Les enfants seront libérés vers 16H30 à la salle Léo Lagrange, sauf pour les primaires du groupe Pasteur pour qui la sortie se fera à l'école.

Rappel

Les parents ne seront pas autorisés à accompagner leurs enfants durant le spectacle, qui est organisé par le comité des fêtes de Molinghem, avec le concours de la municipalité, et des services techniques de la ville.

Ce spectacle entre dans le cadre des activités scolaires.

Stationnement

Le stationnement et la circulation de tous véhicules (sauf organisateurs) seront interdits sur la chaussée face à la mairie annexe de Molinghem le jeudi 15 mars 2012 de 13H à 14H30.

Au départ du cortège prévu vers 14H et lors du passage de celui-ci la circulation de tous les véhicules sera interdite rue du 8 mai (partie comprise entre la pharmacie et le cabinet dentaire), puis rue Léo Lagrange. La circulation de tous les véhicules sera autorisée dans le sens de la marche du carnaval, rue du 11 novembre et rue du Docteur Bailliet le jeudi 15 mars 2012 de 13H30 à 14H pour le défilé du groupe scolaire Carnot.

Restaurants municipaux

Semaine du 12 au 16 Mars

Lundi Carottes râpées à l'emmental - Carbonnade - Frites - Compote, cigarette Russe
Mardi Couscous - Poulet, merguez, mouton - Petit suisse, fruit
Jeudi 1/2 œuf dur, macédoine de légumes - Rôti de porc Pommes de terre, haricots verts - Fromage, fruit
Vendredi Potage aux choux - Fruits de mer - Pâtes Fromage, yaourt aromatisé

Semaine du 19 au 23 Mars

Lundi Friand au fromage - Escalope de volaille - Pommes de terre, salsifis - Yop fraise
Mardi Pamplemousse - Pâtes bolognaise - Fromage salade de fruits
Jeudi Betteraves rouges, Maïs - Saumon - Riz, fondue de poireaux - Glace
Vendredi Potage tomates - Sauté de porc - Purée de carottes Fromage, fruit

Semaine du 26 au 30 Mars

Lundi Mortadelle, salami - Filet de poisson - Riz, ratatouille - Petit suisse, fruit
Mardi Salade aux deux fromages - Goulash - Pommes de terre, petits pois - Compote, biscuit
Jeudi Potage courgettes - Paupiette de veau - Pâtes, carottes Vichy - Mimolette, fruit
Vendredi Concombres - Emincé de dinde - Pommes de terre, poêlée de légumes - Pick et crock

Ce menu concerne les cantines
Centre, Maison des associations et Berguette

Agenda

Samedi 3 et Dimanche 4 mars
Brocante couverte de l'E.S.D.I. football *(salle E. Mille)*

Samedi 10 mars
Concours de cartes de l'E.S.I. Basket-Ball *(salle E. Mille)*

Dimanche 11 mars
Repas dansant du COSSAF *(bourse du travail)*
Tournoi amical de badminton Le fouetté Isberguois *(salle E. Mille)*
13ème Open rapide international du club d'échecs de l'Amicale laïque de Molinghem *(salle du club et salle Léo Lagrange)*

Samedi 17 mars
Fête du printemps école St Eloi - Ste Isbergue APEL (*bourse du travail*)
Concours de belote du football club La Roupie Isbergues (*salle Decriem*)
Présentation des coureurs du CCIM (*salle E. Mille*)

Vendredi 23 mars
Réunion de la Mutuelle des Anciens combattants du Pas-de-Calais (*salle Léo Lagrange*)

Cérémonie des vœux 2012

Vendredi 20 janvier 2012 à 18H00, les représentants de la municipalité ont présenté leurs vœux aux citoyens de la ville d'Isbergues à la salle Léo Lagrange.

Madame Charline DELANNOY, directrice générale des services a ouvert la cérémonie en retraçant les grands bouleversements que le monde a pu connaître en 2011 et souligné que 2012 sera une année riche en défis politiques et économiques pour la France. Concernant la politique locale, Madame DELANNOY en a profité pour rappeler la règle des 3 A en vigueur sur la ville d'Isbergues :

- 1er A pour Abnégation : l'Abnégation des bénévoles de nos 77 associations qui permettent à notre population de pratiquer plus d'une trentaine d'activités et dont les actions sont soutenues par la ville.

- 2ème A pour Altruisme : pour le travail effectué par l'équipe municipale avec comme orientation l'intérêt des concitoyens.

- 3ème A pour l'Amélioration : l'Amélioration de la vie dans la ville d'Isbergues.

Le discours s'est terminé en retraçant les actions menées par la commune dans le cadre de la famille, dont un accent a été mis sur les activités familiales pour les festivités de fin d'année durant la semaine « en attendant Noël » ; les activités intergénérationnelles, avec une sortie organisée avec les résidents du Foyer Logement et les enfants de l'accueil de loisirs et la protection contre les inondations, dont le programme s'est achevé avec le dernier bassin rue Zola.

Madame Micheline DAUTRICHE, 1ère adjointe, prit ensuite la parole et proposa à l'assemblée de visionner soixante-dix photos, concernant les réalisations de la commune en 2011 :

- La culture (stage théâtre gratuit, fête de la musique, spectacle jeune public, concerts, point lecture,…)

- Les animations (carnaval des écoles, la cérémonie de la fête des mères, Ville ouverte-Ville en Fête, le Grand Prix d'Isbergues, l'opération cadre de vie, en attendant Noël, les illuminations de fin d'année,..)

- La jeunesse, (déclaration des droits de l'Homme, tableau blanc interactif, fêtes des écoles, les accueils de loisirs sans hébergement, tournoi d'échecs inter-écoles, le Noël dans les écoles,…)

- La santé (petit déjeuner, la semaine du goût, confection de beignets aux pommes, confection de brioches, le Téléthon,…)

- Les aînés (la centenaire mademoiselle Augusta NOE, la doyenne Madame Blanche GUERIT, le colis des aînés, le repas des aînés,…)

- Le C.C.A.S. (actions en lien avec les associations caritatives, l'aide à la recherche de logement, l'accompagnement à la recherche d'emploi dans le cadre du R.S.A, le foyer logement, les logements d'urgences, les aides aux personnes en difficultés, …)

- Aide aux associations

- Les travaux, avec pour **la lutte contre les inondations**, le bassin de rétention d'eau à ciel ouvert du secteur zola,

Pour **la rénovation**, l'inauguration de l'Action Sociale d'Urgence, le clocher de l'église Saint Maurice, l'école maternelle de Berguette, la cour de l'école Carnot, la salle Arthur Lamendin, …

Pour **le cadre de vie**, l'accès et le plan de situation de l'Arboretum, la chapelle Ste Isbergue, fleurissement de la ville, illuminations de fin d'année,…

La ville accueille de nouvelles structures et services avec l'inauguration de l'I.M.E. « La petite montagne » et la pose de la première pierre de la gendarmerie.

Pour **la voirie,** les VRD de l'E.H.P.A.D. et du pôle multiculturel, la rue Cense Balque.

Pour **le stationnement**, parking du mont de Cocagne, rue Jean Jaurès et parking stage Basly.

Pour **l'aménagement**, la place Clément Loyer.

Travaux en cours, le pôle multiculturel.

Pour clore cette cérémonie, M. Jacques NAPIERAJ, maire d'Isbergues, prit la parole et fait fi de « l'anosognosie » pour présenter en chiffres la situation de la France sur de nombreux points, dans laquelle évolue notre commune et qui a un impact sur ses capacités de développement : « *l'emploi : depuis 5 ans, 1 000 chômeurs de plus par jour, perte de 750 000 emplois industriels en 10 ans. Le logement : sur une période de 5 ans, + 29 % du prix du logement HLM, +90 % du prix du logement locatif privé, +107% du prix de l'immobilier alors que dans le même temps, l'inflation a augmenté de 20%. La croissance, d'un trimestre sur l'autre depuis 3 ans, le maximum de record était de + 0,7% alors que le record en baisse était de – 1,4%. L'éducation, 80 000 postes d'enseignants supprimés en 5 ans. La dette, + 612 Milliards d'euros en 5 ans dont 75 Milliards qui relèvent des cadeaux faits fiscalement. La précarité au niveau national, plus de 8 Millions de personnes qui sont sous le seuil de pauvreté en 2010..*

Cérémonie des vœux 2012 (suite…)

La santé, 4 Millions de personnes qui ne peuvent pas accéder à une complémentaire santé et dans le même temps, c'est en 5 ans, une augmentation du déficit de la sécurité sociale de 8,7 Milliards d'Euros. ». Ensuite, monsieur le Maire a évoqué la situation financière de la ville « *en 2010, la dette d'Isbergues est de 71 € par habitant et par an, alors qu'au niveau national la dette est de plus de 20 000 euros par habitant. Et pour l'année 2011, la dette s'élèverait à 84 € par habitant ; augmentation due aux divers travaux réalisés ou en cours comme entre autres, les travaux de lutte contre les inondations ou le pôle multiculturel. Malgré cela, la capacité d'autofinancement de la commune permet de se libérer totalement de sa dette en 1,4 ans, cela veut dire que l'endettement est très faible* ».

Suite à cela, monsieur de Maire a évoqué divers travaux réalisés au sein de la commune, des plantations à La Roupie, la réfection de l'école maternelle de Berguette, l'hydrocurage ; aux travaux de plus grandes envergures comme le pôle multiculturel. De plus, le taux de fréquentation des programmations culturelles proposées par la ville (plus de 5 000 personnes se sont intéressées, en 2011, aux activités contre 3 300 personnes en 2010) illustre bien l'intérêt croissant de la population pour la culture.

Concernant les projets et réflexions pour 2012 :

- La rue Roger Salengro, une étude est en place avec pour ambition de « retaper » la rue et ses alentours. Pour l'heure, aucune prévision de travaux pour 2012, sauf pour les immeubles avec l'établissement public foncier régional, mais une réflexion va démarrer, dans les mois à venir, sur le projet en mettant à profit les avis des commerçants et des riverains. Pour 2013, il serait envisageable d'inscrire des crédits avec le département pour la réfection de la rue, puisque c'est une départementale et la possibilité de démarrer les travaux pour l'été 2013. La rénovation de la rue Roger Salengro permettra de redonner, à cette rue, le charme qu'elle avait quelques décennies auparavant.

- Pour le scolaire, démarrage, courant d'année, de la seconde phase de travaux pour l'école maternelle de Berguette, ainsi qu'une réflexion sur la rénovation de l'école élémentaire Billiau.

Pour terminer, Monsieur NAPIERAJ a présenté ses vœux aux élus, au personnel communal, aux responsables d'associations, à ses concitoyens et a rappelé l'importance que pouvait avoir cette année 2012, sachant que les Français vont pouvoir s'exprimer en toute démocratie dans les mois à venir. Ensuite, Monsieur le Maire a mis à l'honneur deux retraitées, Mme Brigitte PANNECOUCKE et Mme Martine DEZOUTTER, puis a décerné les médailles d'honneur Régionale, Départementale et Communale, échelon Argent à Mme Christine LAVISSE, échelon Vermeil à M. Germain DANNET, M. Christian FOULON, M. Gérard CORRIETTE et M. Jean-Jacques DUWICQUET, échelon or à Mme Françoise COUSIN, Mme Marilyn DANNET, M. José RAOULT et M. Robert GUILMAIN.

Stage théâtre gratuit

Carnaval dans les écoles

Cérémonie des vœux 2012 (suite…)

Confection de beignets aux pommes

Sortie intergénérationnelle

Bassin de rétention secteur Zola

Ecole maternelle de Berguette

VRD de l'E.H.P.A.D. et du pôle multiculturel

Travaux du pôle multiculturel

Expression des conseillers municipaux

Conformément à la loi du 27 février 2002, « un espace est réservé dans le bulletin municipal à l'expression des conseillers municipaux ».

Un nouvel élan pour la ville

Comme beaucoup d'Isberguois, nous avons assisté à la présentation des vœux du premier magistrat de la ville. Outre les prestations de Mesdames DAUTRICHE et DELANNOY, sur lesquelles nous ne reviendrons pas, nous avons accordé toute notre attention à celle de monsieur le Maire. Ce dernier nous a copieusement abreuvés d'un discours concernant la politique nationale alors que les Isberguois auraient probablement préféré qu'il leur parle un peu plus de leur quotidien.

En ces temps où nos concitoyens craignent pour leur avenir, celui de nos enfants, redoutent de connaître le chômage et la pauvreté, comment accepter que les élus de la majorité actuelle, dans ce contexte, puissent continuer à réaliser un centre culturel dont le coût estimé est déjà passé de 8 millions d'euros à 12 millions d'euros en 4 ans ? Excusez du peu !!! Et le coût final, quel sera-t-il ? Et les frais de fonctionnement et de maintenance, seront-ils revus dans les mêmes proportions ?

Le centre culturel occasionne ainsi un surplus de dette communale par habitant de 71 euros à 84 euros soit 12 % d'augmentation. Que nous réserve, sur le sujet, la prochaine cérémonie des vœux ???

Ch. LECOCQ – M. VAUGENOT – B. DUPONCHEL – M. GARBE
Tél : 06.31.91.08.06.
nouvel-elan-isbergues@laposte.net

Variation de l'imposition communale depuis 2008

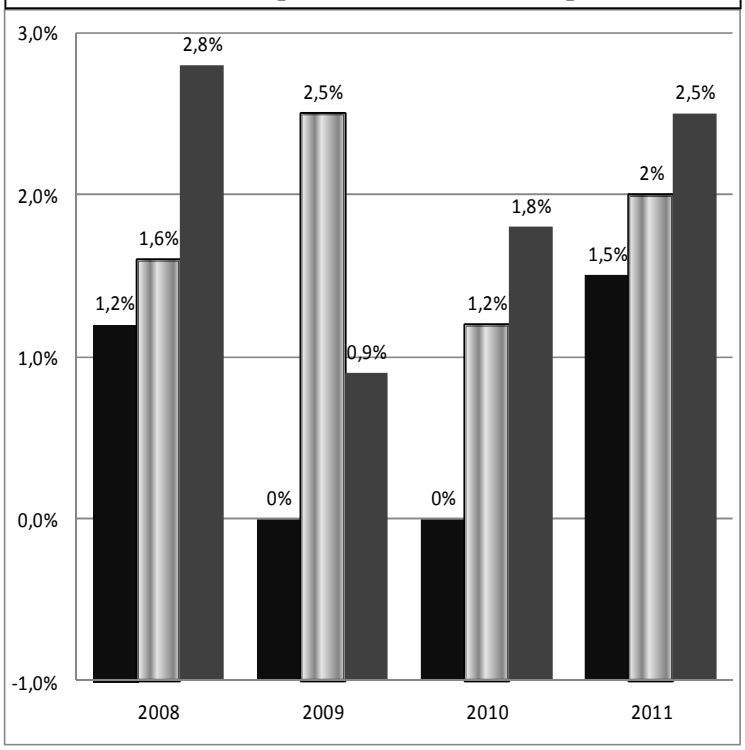

- Evolution de l'imposition communale
- Réévaluation légale des bases de taxe d'habitation
- Inflation

Permanences des élus

HOTEL DE VILLE

☎ **03.21.61.30.80**

***M. Jacques NAPIERAJ**, Maire*
Jeudi de 14H30 à 16H

Mme Micheline DAUTRICHE,
1ère adjointe
Lundi de 14H à 16H30 sur rendez-vous.

Mme Geneviève DUPONT,
adjointe au logement social
Mardi de 15H à 17H sur rendez-vous.

M. Gérard CORRIETTE,
adjoint aux sports et aux associations
Lundi de 9H à 11H30 sur rendez-vous.

Mme Marie-Andrée PAYELLE,
adjointe aux affaires scolaires et cantines
Vendredi de 9H à 11H30 sur rendez-vous.

MAIRIE ANNEXE de BERGUETTE

☎ **03.21.26.59.18**

M. André SAVARY,
Maire délégué
de la commune associée de Berguette

Sur rendez-vous.

MAIRIE ANNEXE de MOLINGHEM

☎ **03.21.61.59.95**

M. Claude MERCIER,
Maire délégué
de la commune associée de Molinghem

Sur rendez-vous.

A l'occasion des vacances d'hiver,
les permanences du maire, des maires délégués
et des adjoints sont suspendues :

du lundi 27 février au
vendredi 9 mars 2012 inclus

Passage de la balayeuse

La balayeuse de la Communauté de Communes Artois Flandres, effectuera le nettoyage des rues de la commune pendant la période du **8 au 14 mars 2012**. Pour tout renseignement concernant l'itinéraire emprunté par la balayeuse, prendre contact avec la :

Communauté de Communes Artois Flandres
(C.C.A.F.), *rue Jean Jaurès*
au 03.21.61.54.40

Illuminations de fin d'année 2011/2012

La 6ème opération « illuminations de fin d'année » a eu lieu du 19 décembre 2011 au 2 janvier 2012 avec le passage du jury dans toutes les rues de la ville. **Au total près de 200 habitations et 30 vitrines commerciales étaient décorées lors des fêtes de fin d'année, rehaussant ainsi l'effort de la ville d'associer la population aux animations « en attendant Noël ».**

Une réception a eu lieu le lundi 13 février 2012 à la salle Léo Lagrange afin de récompenser les plus belles réalisations soit 70 particuliers et 15 vitrines commerciales. Chaque primé s'est vu remettre un lot offert par la Municipalité. Quatre parmi les plus belles réalisations chez les particuliers : **M. DISSAUX Pierre**, *38 rue Fleming* - **M. DEGAND Dominique**, *3 rue Cense Balque* - **M. POUILLE Eric**, *16 rue du Maréchal Leclerc* - **M. ROTRU David**, *36 impasse Basly* ainsi que quatre vitrines commerciales : **PHIL-CREATION**, M. LAGACHE Philippe, 37 rue de l'Eglise de Berguette - **KATY'F Coiffure**, 56 rue Anatole France - **Aux délices de Michel** boulangerie-pâtisserie, 3 place Lamartine et **Naturelle Coiffure**, 757 rue Emile Zola ont reçu en plus de leur cadeau un dessous de plat avec les armoiries de la ville et une photo de leur décoration. Un vin d'honneur a clôturé cette sympathique réception.

15 vitrines commerciales primées

PHIL - CREATION - LAGACHE PHILIPPE, 37 rue de l'eglise de berguette
KATY'F COIFFURE - 56 rue Anatole France
AUX DELICES DE MICHEL - boulangerie - pâtisserie, 3 place Lamartine
SALON DE COIFFURE - naturelle coiffure, 757 rue Emile Zola
HARMONIE ET EVASIONS, 134 rue Roger Salengro
LE JARDIN DES HESPERIDES - fleurs et décoration, 55 bis rue Roger Salengro
BOULANGERIE AURELIE ET DAVID, 38 rue Edmond Mille
CÔTE FLEUR BLEUE - fleurs et décoration, 110 rue Leon Blum
CHAMPION LAURENT - boulangerie – pâtisserie, 20 rue Cense Balque
AUX DELICES DU BOULANGER - DUVIVIER, 32 rue Arthur Lamendin
DELMOTTE - boulangerie – pâtisserie, 3 place Basly
PHARMACIE DES ACIERIES, 106 rue Roger Salengro
BEAUVILLAIN - pharmacie, 9 rue du 8 mai
VERT POM' - fleurs et décoration, 69 rue Roger Salengro
VAN INGHELANDT - boucher - charcutier – traiteur, 15 rue Roger Salengro

70 habitations primées

DISSAUX Pierre, 38 rue Fleming
DEGAND Dominique,3 rue Cense Balque
POUILLE Eric, 16 rue du maréchal Leclerc
ROTRU David, 36 impasse Basly
BOUVET Didier, 3 rue Georges Brassens
FACON Joël, 265 rue d'Auchel
CALONNE Gaston, 77 rue aux aulnes
CANFIN Pascal, 85 rue Pasteur
PAILLEUX Hervé, 16 rue de Bretagne
NOURRY André, 267 rue Roger Salengro
LOZINGOT Marceau, 6 rue de Trezennes
LORTIL Gérard, 40 rue Fleming
BOULANGER, 34 impasse Basly
POUILLE Emmanuel, 75 rue Jean Jaurès
GUISE Philippe, 301 rue Cassin
HANNEBIQUE André, 6 rue Pierre Loti
DELAIRE Gilles, 17 rue Gouraud
DIPRE BARBOSA, 337 rue Margonne
DISSAUX Stéphane, 43 rue Paul Lafargue
LEFER Thierry, 7 E rue Louis Braille
LEPRETRE Stéphane, 283 rue d'Auchel
WALLART Bernard, 276 rue d'Auchel
LECOQ TRYOEN, 17 cité de la Roupie
MARCOTTE Pierre, 197 rue Danton
GAMELIN Christophe, 7A rue de la Roupie
LEROY Bruno, 33 rue Louise Michel
PANNECOUCKE Albert, 25 rue Jean Macé
SIMON Bernard, 596 rue d'Auchel
GODART Jean-Louis, 71 rue du pont Roy
TAOCHY Frédérik, 8 J rue de Bretagne
LEGRAND Michèle, 19 rue de l'église de Berguette
LEGRAND Abel, 25 rue du Tonkin
COTTREZ Gilles, 51 rue Roger Salengro
LAVISSE Thierry, 24 rue de la libération
TERZI Laurence, 10bis rue Elsa Triolet
LAIR Bernard, 85 rue Jean Jaurès
PITROIS Eddy, 15 E rue de Bretagne
BOURLARD David, 40 rue Joseph Duponchel
POUILLE Alain, 66 A impasse Morisot
LESECQ Michel, 268 rue d'Auchel
PENNE Guy, 35 rue de Bretagne
DELBECQ Frédérique, 211 rue docteur Bailliet
DECLERCK Samuel, 1 ruelle du cul de sac
VANDEVELDE David, 20 rue Pasteur
DOUTRIAUD Hervé, 10 rue Elsa Triolet
FILBIEN Alain, 43 rue Arthur Lamendin
FAVIER Franck, 19 rue d'Artois
GASQUERES Michel, 323 rue de l'Obloie
DELATTRE Fabrice, 19 rue Elsa Triolet
BRESSEL Régis, 213 rue Roger Salengro
DUFOUR Joël, 10 rue Pierre Loti
TAILLY Lionel, 2 ruelle du cul de sac
DEFAUX Nadine, 6 impasse Henri Ponche
BARBOSA Annibal, 431 rue d'Auchel
DUWICQUET Jean-Michel, 11 rue Fleming
RINGART Didier, 164 rue basse
LEBAS Yvon, 427 rue de l'Obloie
BLARY Patrick, 10 A rue de Bretagne
LEPELTIER Bernard, 1000 rue Louis Dupont
BAREZ Olivier, 114 rue aux aulnes
DEVAUX DUBOIS, 7 bis rue Elsa Triolet
CAPELLE Bruno, 275 rue docteur Bailliet
BAREZ Fabrice, 48 rue Arthur Lamendin
DEVAUX Philippe, 56 rue Paul Lafargue
GASPARD Micheline, 4 rue de Trezennes
BIENAIME Bruno, 19 rue canette
PATINIER Bernard, 57 rue de l'église de Berguette
DUBOIS Christophe, 86 rue aux aulnes
FACQUEUR Marceau, 28 rue du commandant Charcot
QUENIVET Bernard, 310 rue Joseph Duponchel

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du mardi 20 décembre 2011 à 18H

1. Naissances - Décès

Monsieur le Maire adresse ses condoléances à la famille de Mme Gisèle ADAIRE-VIGNERON décédée le 11 novembre 2011 (mère de M. Alain HAERINCK, membre du conseil consultatif de la commune associée de Berguette) et à la famille de Mme Chantal WILLERY-PRUVOST décédée le 10 décembre 2011 (membre du conseil consultatif de la commune associée de Berguette et compagne de M. Jean-Pierre DELASSUS).

2. Remerciements

- comité d'organisation du grand prix international cycliste d'Isbergues (aide précieuse apportée à l'organisation de la 65ème édition),
- association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Pas-de-Calais (subvention),
- association E.Q.V.I.R (mise à disposition de la salle Léo Lagrange pour la réunion publique du 30 septembre 2011),
- cap 3000 Sports - Loisirs - Culture de Lens (accueil réservé le mardi 18 octobre 2011 à l'occasion de leur tournoi de tennis de table en faveur des personnes déficientes mentales),
- A.S.S.A.D Aire-sur-la-Lys (mise à disposition d'une salle à plusieurs reprises pour l'organisation de réunions),
- M. et Mme GRAUX-HUYGHE (marques de sympathie à l'occasion des fêtes de fin d'année et meilleurs vœux pour l'année 2012).

3. Adoption du compte-rendu de la réunion du 28 septembre 2011

Le compte rendu de la réunion du 28 septembre 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Désignation des délégués de la commune pour les élections sénatoriales

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la décision définitive du Conseil d'Etat concernant les recours engagés par la commune, lequel a rejeté les demandes arguant que les élections étaient passés, il n'y avait plus lieu de trancher sur le fond alors même que les recours avaient été introduits avant les élections.

5. Point sur l'étude AULAB - Convention avec l'E.P.F

Monsieur le Maire indique que l'**E**tablissement **P**ublic **F**oncier Nord/Pas-de-Calais met en œuvre son Programme Pluriannuel d'Intervention 2007-2014.

A ce titre, une convention est établie entre l'Etablissement Public Foncier, la Communauté de Communes Artois Lys et la Communauté de Communes Artois Flandres. Les opérations mentionnées dans la convention-cadre s'inscrivent obligatoirement dans l'un des quatre axes thématiques et consistent à : développer l'offre foncière pour le logement social et la mixité, développer le recyclage foncier pour l'habitat, la mixité et le renouvellement urbain, accompagner les grands projets économiques d'intérêt général voire national, contribuer à la gestion économe des fonciers des ressources naturelles (sol, eau, air).

Le conseil municipal, après délibération, sollicite l'Etablissement Public Foncier Nord/Pas-de-Calais pour qu'il assure l'acquisition, le portage foncier et la démolition des biens concernés par l'opération dénommée « Isbergues - Rue Roger Salengro » selon les modalités définies dans la convention et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération adoptée à l'unanimité (n°11.05.01)

6. Rétrocession d'une concession cimetière

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande de rétrocession concernant une concession située dans le cimetière communal d'Isbergues.

Il précise que celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, les propriétaires déclarent vouloir rétrocéder ladite concession, à partir de ce jour, à la commune d'Isbergues à titre gratuit pour l'attribuer à un tiers. Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, accepte la reprise de la concession au nom de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité (n° 11.05.02).

7. Acquisition d'une bande de terrain située rue de la Bretagne appartenant à Pas-de-Calais Habitat

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a sollicité et obtenu l'accord écrit de Pas-de-Calais Habitat, pour la cession au profit de la commune d'une partie de la parcelle située rue de Bretagne à Isbergues, lui appartenant. Le conseil municipal, après délibération, décide l'acquisition d'une partie de la parcelle située rue de Bretagne, appartenant à Pas-de-Calais Habitat, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition amiable.

Délibération adoptée à l'unanimité (n° 11.05.03)

8. Création d'emplois occasionnels

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait de prévoir la création d'emplois occasionnels sur un an pour améliorer l'organisation des services techniques notamment lors des périodes de congés statutaires, de surcroît de travail occasionnel mais aussi afin d'aider les agents ayant repris le travail après une longue période d'arrêt maladie, compte tenu des restrictions médicales dont ils font l'objet.

Il précise enfin que ce type de recrutement demeurera exceptionnel et ne sera utilisé que lorsque les nécessités de service l'exigeront. Le conseil municipal, après délibération, décide de créer les emplois occasionnels susmentionnés.

Délibération adoptée à l'unanimité (n° 11.05.04).

9. Création d'un poste en contrat à durée déterminée pour besoin occasionnel

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il conviendrait de prévoir le recrutement d'un agent non titulaire occasionnel, afin de pallier l'absence d'un agent affecté à l'hôtel de ville. Il assurera des missions administratives à temps complet.

Le conseil municipal, après délibération, décide de recruter un agent non titulaire occasionnel.

Délibération adoptée à l'unanimité (n° 11.05.05).

10. Recrutement de saisonniers

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il conviendrait de prévoir le recrutement de 28 saisonniers de juin à octobre 2012 pour faire face au surcroît de travail durant cette période.

Le conseil municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement. Délibération adoptée à l'unanimité (n°11.05.06).

11. Modification pour la défense du droit à la formation professionnelle

Alors que la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 a fixé les garanties et les conditions de la formation des fonctionnaires territoriaux tout au long de leur vie professionnelle, cet été, sous le fallacieux prétexte de faire des économies, le parlement a voté à la majorité de ses membres un amendement présenté par le sénateur Arthuis qui réduit de 10 % les moyens alloués au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).
Cette décision est particulièrement injuste et injustifiée, elle risque d'entraîner une dégradation de la qualité du service public à rendre à la population. C'est pourquoi, le conseil municipal, après délibération :
- dénonce cette mesure qui porte atteinte au droit à la formation et à la qualité des services publics locaux ;
- demande que la mesure soit rapportée et les moyens alloués au centre national de formation des personnels territoriaux (CNFPT) soient maintenus.

Délibération adoptée à l'unanimité (n° 11.05.07).

12. Adoption d'une motion pour protéger la population, les salariés et l'environnement

Considérant les conclusions de l'étude des risques sanitaires menée à la suite des mesures réalisées par l'Inéris et de celles effectuées par Atmo Nord/Pas-de-Calais ;

Considérant que les concentrations mesurées dans les sols sur l'ensemble des points retenus autour de l'installation RECYCO restent dans la gamme des valeurs du fond géochimique observé dans le Nord Pas-de-Calais ;

Considérant que les concentrations dans les végétaux respectent les valeurs réglementaires pour ce qui concerne les valeurs réglementées : Cd et Pb et les concentrations mesurées dans les salades restent du même ordre de grandeur que celles observées dans l'alimentation française ;

Considérant que si les mesures dans l'air montrent que les substances gazeuses sont représentatives d'une pollution de type périurbaine, pour autant les concentrations dans l'air en métaux sont plus élevées qu'en 2006 et à certains moments sont proches des valeurs guides de l'OMS (poussières) ou cibles de la réglementation (Ni) et qu'il est recommandé de poursuivre la surveillance ;

Considérant que si les rejets canalisés considérés seuls sont non préoccupants pour la santé des riverains mais que lorsque les émissions diffuses sont considérées en plus des émissions canalisées des effets respiratoires aigus chez les personnes asthmatiques ou ayant déjà soucis pulmonaires peuvent apparaître dans un contexte de situation météorologique défavorable ;

Considérant qu'il y a lieu de protéger la population, les salariés, l'environnement ;

Le conseil municipal, réuni le 20 décembre 2011, demande :
- la mise en place d'une station fixe de mesures de la qualité de l'air ambiant sur le site industriel et la ville d'Isbergues,
- l'extension de la surveillance à l'ensemble des rejets sur toute la plateforme industrielle,
- l'intensification de la lutte contre toutes les nuisances.

Délibération adoptée par 27 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (n° 11.05.08). La motion n° 2 proposée par la liste « Agir ensemble pour la ville d'Isbergues » a reçu 8 voix pour et 21 voix contre.

13. Motion pour la libération de Salah HAMOURI

Salah HAMOURI, citoyen franco-palestinien, détenu depuis plus de six ans dans les geôles Israéliennes ayant été libéré, le projet de délibération est retiré.

14. Modification de la délibération n°07.04.02 relative aux conventions portant sur l'occupation de la salle de sport et du terrain de sport du Collège Maurice PIQUET au profit de l'E.S.D.I Football et de l'E.S.I Basket

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier la délibération n° 07.04.02 relative aux conventions portant sur l'occupation de la salle de sport et du terrain de sport, en dehors des heures ou des périodes scolaires, du collège Maurice Piquet par l'E.S.D.I. Football et l'E.S.I. Basket afin de permettre au Football Club de la Roupie d'Isbergues d'en bénéficier.

Le conseil municipal, après délibération, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil Général, le collège Maurice Piquet et la Commune, pour la mise à disposition au profit du Football Club de la Roupie d'Isbergues, en dehors des heures ou des périodes scolaires, de la salle de sport et du terrain de sport du collège Maurice Piquet situé 73, rue du Docteur Bailliet.

Délibération adoptée à l'unanimité (n° 11.05.11).

15. Schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Monsieur le Maire rappelle que la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage dite loi Besson prévoit l'élaboration, par le Président du Conseil Général et par le Préfet, d'un schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV).

Il indique que celui du Pas-de-Calais, approuvé le 16 avril 2006, a été abrogé le 2 décembre 2008 suite à un jugement du tribunal administratif de Lille du 6 novembre 2008.

En conséquence, le Préfet a transmis le nouveau projet de SDAGV 2012-2018 sur lequel il demande au conseil municipal d'émettre un avis, et qui a été élaboré autour de deux grands axes :

- une évaluation entre l'offre et la demande en matière d'aires permanentes d'accueil, avec une attention particulière concernant le volet social. En effet, le SDAGV comportera un volet relatif aux actions socio-éducatives afin de favoriser l'accès aux services publics et privés, au travail et à l'enseignement ;
- une analyse des besoins en solution d'habitat (terrains familiaux, logements adaptés) pour les gens du voyage en voie de sédentarisation, le SDAGV n'imposant pas d'obligation dans ce domaine.

Le conseil municipal, après délibération, émet un avis favorable sur le nouveau projet de SDAGV 2012-2018.

Délibération adoptée à l'unanimité (n° 11.05.12).

16. Projet régional de santé

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les conseils municipaux sont consultés sur le projet régional de santé (PRS) conformément à l'article R. 1434-1 du code de la santé publique.

Le PRS fixe, pour une durée de cinq ans, les priorités et les objectifs de notre région dans les domaines de la prévention, du soin et des prises en charge médico-sociales.

Par courriel en date du 20 octobre 2011, l'Agence Régionale de Santé Nord/Pas-de-Calais demande l'avis du conseil municipal sur les programmes suivants :
- le programme régional d'accès à la prévention et aux soins pour les personnes vulnérables (PRAPS) qui prolonge l'actuel PRAPS d'un an en attendant l'élaboration d'un nouveau programme ;

- le programme de développement de la télémédecine ;
- le programme conjoint ARS / Conseil Régional sur le cancer ;
- le programme VAGUSAN (veille, alerte et gestion des urgences sanitaires) du schéma régional de prévention ;
- le programme « santé des détenus » ;
- le programme de prévention des infections liées aux soins (programme pour lequel la CRSA a déjà rendu un avis le 13 janvier 2011).

Le conseil municipal, après délibération (n° 11.05.13) adoptée à l'unanimité s'abstient d'émettre un avis sur ces programmes.

17. Renouvellement du contrat « Enfance et jeunesse » avec la caisse d'allocations familiales

Le contrat « enfance et jeunesse » arrive à son terme en décembre 2011. Monsieur le Maire rappelle que le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la Caisse d'Allocations Familiales et une collectivité territoriale. Il vise à poursuivre et à optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.

En effet, le contrat « enfance et jeunesse » a pour but la mise en place de nouvelles activités telles que crèche, ludothèque, pour la partie petite enfance, accueil de loisirs permanent, garderie périscolaire, colonie pour la partie jeunesse. La caisse d'allocations familiales propose de renouveler pour une durée de quatre ans le contrat « enfance et jeunesse » qui permettrait à la commune d'obtenir une subvention pouvant éventuellement intervenir jusqu'à 55 % des dépenses réalisées par la commune.

Le conseil municipal, après délibération, autorise Monsieur le maire à renouveler le contrat « enfance et jeunesse » à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de quatre ans.

Délibération adoptée à l'unanimité (n° 11.05.14).

18. Convention de partenariat entre la commune d'Isbergues et la Communauté de Communes Artois Flandres pour l'accès à la crèche d'Isbergues des enfants du personnel

La S.A.R.L « 1, 2, 3, Soleil » a construit une crèche à Isbergues. Un partenariat avec la Ville a été établi : 5 places pour les salariés de la ville et 10 places pour la population.

La communauté de communes souhaite réserver une place au sein de la crèche d'Isbergues pour permettre à ses employés de bénéficier du même service que les employés de la ville.

Une convention de partenariat va permettre à la communauté de communes de réserver une place de crèche pour ses employés pour une durée de 4 ans, reconductible de manière tacite. La communauté de communes participera financièrement à ce partenariat en versant à la commune d'Isbergues une redevance annuelle correspondant au coût de la place réservée au sein de la crèche la première année, puis les années suivantes déduction faite de la subvention versée par la Caisse d'Allocation Familiales à la commune, pour l'année précédente.

Sur les cinq places salariés de la ville, une sera occupée par un salarié de la C.C.A.F.

Le conseil municipal, après délibération (n° 11.05.15) adoptée à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer cette convention de partenariat avec la Communauté de Communes Artois Flandres pour l'accès à la crèche d'Isbergues des enfants du personnel de la C.C.A.F.

19. Avenant à la convention des 5 places salariés de la ville avec la crèche « 1, 2, 3 SOLEIL » modification de la répartition des berceaux

La S.A.R.L « 1, 2, 3, Soleil » a construit une crèche à Isbergues. Un partenariat avec la Ville a été établi : 5 places pour les salariés de la ville et 10 places pour la population.

La communauté de communes souhaite réserver une place au sein de la crèche Isbergues pour permettre à ses employés de bénéficier du même service que les employés de la ville. Pour cela, la convention actuelle devra être modifiée par un avenant permettant de modifier la répartition des berceaux de la manière suivante : 4 places pour les salariés de la ville d'Isbergues et 1 place pour les salariés de la communauté de communes Artois Flandres effective au 1er janvier 2012.

Le conseil municipal, après délibération, autorise Monsieur le maire à signer l'avenant à la convention des salariés permettant la modification de la répartition des berceaux.

Délibération adoptée à l'unanimité (n° 11.05.16).

20. Admission en non valeur de différents frais de cantine et de garderie.

Le conseil municipal décide par délibérations adoptées à l'unanimité, l'admission en non valeur :
- des frais de cantines s'élevant à : 28,99 € (délibération n° 11.05.17) et 139,77 € (délibération n° 11.05.18).
- des frais de cantine et de garderie pour un montant de : 1 071,21€ (délibération n° 11.05.19).

Le conseil municipal décide par délibération adoptée à l'unanimité, l'admission en non valeur des frais de cantine, de garderie et d'accueil de loisir pour un montant total de 2 573,90 € (délibération n° 11.05.20).

21. Annulation d'un titre de recette relatif à l'accueil de loisirs du mois d'août

Le conseil municipal, décide d'annuler le titre de recette d'un montant de 46 ,10 € d'un enfant n'ayant pas participé à l'accueil de loisirs du mois d'août 2010.

Délibération adoptée à l'unanimité (n° 11.05.21).

22. Changement des tarifs de l'accueil de loisirs 2012

Comme suite aux recommandations de la Caisse d'Allocations Familiales, les tarifs des accueils de loisirs doivent être modifiés et modulés en fonction des ressources.

Les trois élus de la liste « agir ensemble pour la ville d'Isbergues » font part qu'ils s'abstiennent et qu'ils sont pour la gratuité.

23. Renouvellement des accueils de loisirs sans hébergement lors des vacances d'hiver, de printemps et d'automne

Le conseil municipal a décidé de renouveler l'ouverture d'un accueil de loisirs sans hébergement pour les vacances d'hiver, printemps et d'automne qui fonctionnera avec un prestataire extérieur, déterminé par marché public (les Francas), avec une limite de 60 enfants sur les périodes suivantes :

- la première semaine des vacances d'hiver
- la première semaine des vacances de printemps
- la première semaine des vacances d'automne

L'accueil disposera des locaux écoles maternelle et élémentaire Ferry. Les dossiers d'inscription sont à retirer à l'hôtel de ville ou dans les mairies annexes et à restituer dûment complétés. Le prix sera à régler au prestataire extérieur.

Tarifs par jour et par enfant :

Quotient jusqu'à **617**

1er enfant
Isbergues/Lambres : 5,72 €
Extérieurs : 11,44 €

2ème enfant
Isbergues/Lambres : 5,15 €
Extérieurs : 10,30 €

3ème enfant
Isbergues/Lambres : 4,58 €
Extérieurs : 9,15 €

4ème enfant
Isbergues/Lambres : 4,00 €
Extérieurs : 8,01 €

5ème enfant
Isbergues/Lambres : 3,43 €
Extérieurs : 6,86 €

6ème enfant
Isbergues/Lambres : 2,86 €
Extérieurs : 5,72 €

Quotient de **618 à 995**

1er enfant
Isbergues/Lambres : 6,62 €
Extérieurs : 13,24 €

2ème enfant
Isbergues/Lambres : 5,96 €
Extérieurs : 11,92 €

3ème enfant
Isbergues/Lambres : 5,30 €
Extérieurs : 10,59 €

4ème enfant
Isbergues/Lambres : 4,63 €
Extérieurs : 9,27 €

5ème enfant
Isbergues/Lambres : 3,97 €
Extérieurs : 7,94 €

6ème enfant
Isbergues/Lambres : 3,31 €
Extérieurs : 6,62 €

Quotient supérieur à **995**

1er enfant
Isbergues/Lambres : 7,62 €
Extérieurs : 15,24 €

2ème enfant
Isbergues/Lambres : 6,86 €
Extérieurs : 13,72 €

3ème enfant
Isbergues/Lambres : 6,10 €
Extérieurs : 12,19 €

4ème enfant
Isbergues/Lambres : 5,33 €
Extérieurs : 10,67 €

5ème enfant
Isbergues/Lambres : 4,57 €
Extérieurs : 9,14 €

6ème enfant
Isbergues/Lambres : 3,81 €
Extérieurs : 7,62

Afin de pouvoir bénéficier du tarif dégressif, les familles devront fournir leur attestation CAF ou leur numéro d'allocataire. Les familles non allocataires devront fournir leur déclaration de revenus pour permettre aux services de calculer leur quotient familial. Sans ces éléments, le tarif maximum sera appliqué.

Prix restauration : **à régler à la trésorerie d'Isbergues**

2.38 € pour les enfants
1.17 € pour les enfants relevant d'un P.A.I (Plan d'Accueil Individualisé)
3.81 € pour les extérieurs et le personnel communal

Personnel : En ce qui concerne la restauration le service sera assuré par le personnel des restaurants municipaux.

GARDERIE DE L'ALSH

1 - Heures d'ouverture
Les enfants sont reçus les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi pendant les périodes de fonctionnement de l'accueil de Loisirs, soit une séance de 7H45 à 9H et une séance de 17H à 18H dans les locaux de l'école Ferry.

2 - Inscriptions
- l'inscription des élèves se fait au moyen d'une fiche d'inscription comportant divers renseignements (téléphone des parents, renseignements médicaux, etc…), à retirer et à déposer en Mairie d'Isbergues, rue Jean Jaurès.
Un pointage a lieu, toute présence à une séance est facturée quelle que soit la durée.
- un double de la fiche d'inscription est remis à la directrice du centre de loisirs et à l'agent communal chargé de la garderie.

Les enfants de moins de 6 ans devront être repris par les parents ou la personne nommément désignée sur la fiche d'inscription.

3 - Discipline
Tout manquement aux règles de moralité et de respect envers les camarades ou le personnel pourra être sanctionné.

En cas de faute jugée très grave, l'exclusion définitive sera prononcée sans préavis.

Par ailleurs, en cas de retard répété des parents pour reprendre les enfants de moins de 6 ans, les enfants ne seront plus acceptés à la garderie.

4 - Tarifs
Le tarif est fixé à 1,17 € par présence à une séance quelle que soit la durée.

Le paiement se fait une fois le mois écoulé entre les mains du Receveur Municipal à Isbergues, après réception d'un avis à payer et dans la semaine qui suit la réception de cet avis.
Délibération adoptée par 26 voix pour, 3 votes contre et 0 abstention (n° 11.04.24).

24. Ouverture d'un accueil de loisirs sans hébergement pour les mois de juillet et août

Le conseil municipal a décidé l'ouverture d'un accueil de loisirs sans hébergement pour les mois de juillet et août 2012. Limite de 300 enfants par mois pour les écoles maternelle centre et élémentaire Danton et élémentaire Jules Ferry et la salle de la maison des associations.

Dates d'ouverture : du 9 juillet au 3 août 2012 et du 6 au 19 août 2012 inclus.

Heures d'ouverture : de 9H à 17H.

Emplacement : l'accueil de loisirs disposera des locaux des écoles maternelle centre et élémentaire Danton pour le mois de juillet et des écoles maternelle et élémentaire Ferry pour le mois d'août.

Inscriptions : les dossiers d'inscription sont à retirer à l'Hôtel de Ville ou dans les Mairies Annexes et à restituer dûment complétés.

Un certificat médical est à joindre au dossier d'inscription pour la pratique des activités sportives. Pour les familles bénéficiant de l'aide aux loisirs et aux temps libres de la Caisse d'Allocations Familiales, joindre impérativement une copie de la notification, le montant sera déduit automatiquement de la facture. Les factures sont transmises aux familles avant le démarrage de l'accueil de loisirs.

Tarifs par jour, par enfant :

Quotient jusqu'à **617**

1er enfant
Isbergues/Lambres : 8,10 €
Extérieurs : 16,20 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 6,89 €
P.A.I extérieurs : 13,78 €

2ème enfant
Isbergues/Lambres : 7,29 €
Extérieurs : 14,58 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 6,20 €
P.A.I extérieurs : 12,40 €

3ème enfant
Isbergues/Lambres : 6,48 €
Extérieurs : 12,96 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 5,51 €
P.A.I extérieurs : 11,02 €

4ème enfant
Isbergues/Lambres : 5,67 €
Extérieurs : 11,34 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 4,82 €
P.A.I extérieurs : 9,65 €

5ème enfant
Isbergues/Lambres : 4,86 €
Extérieurs : 9,72 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 4,13 €
P.A.I extérieurs : 8,27 €

6ème enfant
Isbergues/Lambres : 4,05 €
Extérieurs : 8,10 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 3,45 €
P.A.I extérieurs : 6,89 €

Quotient de 618 à 995

1er enfant
Isbergues/Lambres : 9,00 €
Extérieurs : 18,00 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 7,79 €
P.A.I extérieurs : 15,58 €

2ème enfant
Isbergues/Lambres : 8,10 €
Extérieurs : 16,20 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 7,01 €
P.A.I extérieurs : 14,02 €

3ème enfant
Isbergues/Lambres : 7,20 €
Extérieurs : 14,40 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 6,23 €
P.A.I extérieurs : 12,46 €

4ème enfant
Isbergues/Lambres : 6,30 €
Extérieurs : 12,60 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 5,45 €
P.A.I extérieurs : 10,91 €

5ème enfant
Isbergues/Lambres : 5,40 €
Extérieurs : 10,80 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 4,67 €
P.A.I extérieurs : 9,35 €

6ème enfant
Isbergues/Lambres : 4,50 €
Extérieurs : 9,00 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 3,90 €
P.A.I extérieurs : 7,79 €

Quotient supérieur à 995

1er enfant
Isbergues/Lambres : 10,00 €
Extérieurs : 20,00 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 8,79 €
P.A.I extérieurs : 17,58 €

2ème enfant
Isbergues/Lambres : 9,00 €
Extérieurs : 18,00 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 7,91 €
Tarifs P.A.I extérieurs : 15,82 €

3ème enfant
Isbergues/Lambres : 8,00 €
Extérieurs : 16,00 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 7,03 €
P.A.I extérieurs : 14,06 €

4ème enfant
Isbergues/Lambres : 7,00 €
Extérieurs : 14,00 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 6,15 €
P.A.I extérieurs : 12,31 €

5ème enfant
Isbergues/Lambres : 6,00 €
Extérieurs : 12,00 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 5,27 €
P.A.I extérieurs : 10,55 €

6ème enfant
Isbergues/Lambres : 5,00 €
Extérieurs : 10,00 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 4,40 €
P.A.I extérieurs : 8,79 €

Afin de pouvoir bénéficier du tarif dégressif, les familles devront fournir leur attestation de la C.A.F ou leur numéro d'allocataire. Les familles non allocataires devront fournir leur déclaration de revenus pour permettre aux services de calculer leur quotient familial de la manière suivante : ressources nettes/nombre parts. Sans ces éléments, le tarif maximum sera appliqué.

Tarif dégressif :

Afin de permettre une plus grande participation et d'aider les familles ayant plusieurs enfants, un tarif dégressif sera appliqué pour le règlement des frais d'inscription à l'A.L.S.H.

Les abattements suivants seront appliqués :

- 10 % pour le 2ème enfant,
- 20 % pour le 3ème enfant,
- 30 % pour le 4ème enfant,
- 40 % pour le 5ème enfant,
- 50 % pour le 6ème enfant.

Il est précisé que pour bénéficier de ces réductions, la 1ère inscription prise en compte sera celle de l'aîné, puis des cadets dans l'ordre décroissant de leur âge. Sont concernés par ce tarif, les enfants issus de familles recomposées (concubinage notoire, pacs, mariage) même non domiciliés habituellement chez le parent résidant dans la commune.

Rappel du règlement de l'ALSH :

La vie en collectivité et même en groupe a ses exigences et ses règles de moralité, d'hygiène et surtout de sécurité qui doivent être respectées.

Il faut savoir aussi que tout manquement ou constat d'infraction à ces règles de vie pourra être sanctionné sur décision du conseil d'animation constitué par le Directeur, un animateur et le représentant de la Municipalité.

Si nécessaire, l'ultime sanction peut être prononcée s'il y a faute jugée très grave par le conseil d'animation sus nommé.

Personnel :

Animation : sous l'autorité d'un directeur et de 3 directeurs adjoints pour le mois de juillet et d'un directeur et d'un adjoint et suivant l'effectif des enfants inscrits à l'accueil de loisirs, l'équipe d'animation sera composée d'animateurs dans les conditions définies par circulaire préfectorale en respectant le rapport entre l'effectif total de l'encadrement et l'effectif accueilli.

Restauration : le service sera assuré par le personnel des restaurants municipaux.

Rémunération : la rémunération du personnel sera fixée par délibération du conseil municipal.

Assurance : la ville est assurée correctement auprès de la M.A.I.F. contre les risques résultant du fonctionnement du centre.

GARDERIE DE L'ALSH

1 - Heures d'ouverture

Les enfants sont reçus les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi pendant les périodes de fonctionnement de l'accueil de Loisirs, soit une séance de 7H45 à 9H et une séance de 17H à 18H dans les locaux de l'école maternelle centre, rue Emile Zola pour juillet et dans les locaux de l'école Ferry pour le mois d'août

2 - Inscriptions

- l'inscription des élèves se fait au moyen d'une fiche d'inscription comportant divers renseignements (téléphone des parents, renseignements médicaux, etc…), à retirer et à déposer en Mairie d'Isbergues, rue Jean Jaurès. Un pointage a lieu, toute présence à une séance est facturée quelle que soit la durée.

- un double de la fiche d'inscription est remis à la directrice de l'accueil de loisirs et à l'agent communal chargé de la garderie.

Les enfants de moins de 6 ans devront être repris par les parents ou la personne nommément désignée sur la fiche d'inscription.

Pour le mois de juillet, les enfants de plus de 6 ans seront accompagnés d'un animateur pour se rendre à l'accueil de loisirs de l'école Danton le matin et à la garderie de la maternelle centre le soir.

3 - Discipline

Tout manquement aux règles de moralité et de respect envers les camarades ou le personnel pourra être sanctionné. En cas de faute jugée très grave, l'exclusion définitive sera prononcée sans préavis. Par ailleurs, en cas de retard répété des parents pour reprendre les enfants de moins de 6 ans, les enfants ne seront plus acceptés à la garderie.

4 - Tarifs

Le tarif est fixé à 1,17 € par présence à une séance quelle que soit la durée. Le paiement se fait une fois le mois écoulé entre les mains du Receveur Municipal à Isbergues, après réception d'un avis à payer et dans la semaine qui suit la réception de cet avis. Délibération adoptée par 26 voix pour, 3 votes contre et 0 abstention (n° 11.04.22).

25. Programmation du service culturel

Les conseillers prennent connaissance de la programmation du service culturel du mois de décembre 2011 et du 1er trimestre 2012.

26. Echange de terrains entre la commune et l'E.P.D.A.E.A.H. (I.M.E.)

Le début des travaux de démolition des bâtiments situés 194, rue Emile Zola à Isbergues étant prévu pour le 8 janvier prochain, la délibération sera prise lors de la réunion du conseil municipal de mars 2012 car le montant réel des frais de démolition ne pourra être défini qu'à la mi-février.

27. Point sur les travaux

Travaux en cours 4ème trimestre 2011

- centre culturel : démarrage le 6 octobre.
- aménagement de la sortie de secours classe 2 de l'école maternelle Francis Billiau.
- élagage.
- pose de clôtures et portails (marché à bons de commande).
- mise en sécurité des bassins Pierre Loti et Clément Loyer.
- curage des fossés et hydrocurage des réseaux.
- dernière tranche des abaissements de bordure.
- remise en état et pose des illuminations.
- accès pour nettoyage gouttières hôtel de ville.
- plantations bassin Emile Zola et secteur de la Roupie.
- extension du parking de la salle Arthur Lamendin et aménagement pour les bennes à verre.
- évacuation eaux pluviales de la cour de l'école élémentaire Francis Billiau.
- aménagement d'un espace pour la benne à verre de la mairie annexe de Berguette.
- pose de barrières rue Edmond Mille.
- gendarmerie avec la pose de la première pierre.

Etudes

- aménagement et rénovation de l'école élémentaire Francis Billiau.
- stationnement des poids lourds.

Travaux terminés 4ème trimestre 2011

- 1ère phase des VRD rue Léon Blum.
- réaménagement du parking mont de cocagne (pour la partie concernée par les services techniques).
- pose d'un nouveau paratonnerre et d'un nouveau coq à l'église Saint-Maurice.
- pose de lignes de vie aux salles Léo Lagrange et Edmond Mille.
- rénovation, agrandissement + dortoir de l'école maternelle Francis Billiau (1ère phase), dortoir mis en service à la rentrée de la Toussaint.
- nettoyage des cimetières, tontes, débroussaillage, etc…

Travaux commandés

- rénovation du bâtiment Jean Jaurès suite à sinistre.
- city park rue de Bretagne.
- rénovation des trottoirs rues Edmond Mille, Robert Schuman et de Lillers.
- gravillonnage ECF.
- 2ème tranche de désentartrage exutoire derrière Clément Loyer.
- marché des menuiseries extérieures maternelle Francis Billiau.
- marché des menuiseries bâtiment Anatole France.

28. Questions diverses

Renforcement des berges

Monsieur DELASSUS informe l'assemblée du problème rencontré par un administré de la rue Louis Dupont concernant le renforcement des berges. Selon le code rural, les travaux doivent être entrepris par le propriétaire des berges. Le problème sera transmis à la communauté de communes Artois Flandres.

Point sur l'activité du site internet de la ville

Le site internet a reçu sur un an, 22911 visites, soit une moyenne de 89 visites par jour.

57 demandes d'actes administratifs ont été enregistrées (45 actes de naissance, 5 actes de décès et 7 actes de mariage).

Le site internet s'est vu agrémenté de deux mini-sites, l'un pour la programmation de « Ville ouverte, Ville en fête » et le second pour « en attendant Noël ».

Le site permet aussi aux visiteurs de s'inscrire sur une liste de diffusion. Chaque mois, un courriel est envoyé avec comme contenu, un point sur les manifestations culturelles, sportives et les informations municipales du mois à venir avec en pièce-jointe, le bulletin municipal en version numérique.

Depuis début décembre, une nouvelle présentation du site est en ligne ayant pour objectif d'être plus attrayant et de proposer un nombre plus important d'informations en tous genres ainsi que de nouvelles fonctionnalités qui rendront la visite plus pratique et plus agréable.

Monsieur MAMETZ demande que soit ajouté au site internet que la commune est soumise à un P.P.R.T. (Plan de Prévention de Risques Technologiques).

Pôle multiculturel

Le problème de coordination de chantier avec l'Inspection du travail a été résolu sans aucune difficulté.

Cérémonie des voeux

Elle aura lieu le vendredi 20 janvier 2012.

Situation de la Société UGO

Monsieur CAZIER fait part à l'assemblée que les salariés de la société ThyssenKrupp Electrical Steel UGO devront observer des arrêts de travail en janvier et février 2012 et qu'ils devront prendre leur 5ème semaine de congé en mars 2012.

Monsieur le Maire clôture la séance en souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année aux membres de l'assemblée.

DUCASSE DU GEAI

SAMEDI 31 MARS

CONCERT DE GALA

Organisé par l'Harmonie Municipale d'Isbergues
A 20 heures au complexe Edmond Mille

Entrée : 5 euros - gratuit pour les moins de 12 ans

DIMANCHE 1er AVRIL

PARCOURS DU CŒUR

Organisé par l'Amicale des écoles de Berguette avec la collaboration des villes d'Isbergues, de Guarbecque, de Lambres-lez-Aire, du club de marche de la M.J.E.P. et de l'URBIM.

Départ de 8 heures 30 à 11 heures
Salle polyvalente de
Lambres-lez-Aire, allée de l'étang

Circuit marche de 6 kms ou 11 kms
Circuit cycliste de 10 kms ou 20 kms
Collation au retour

CONCOURS COLOMBOPHILE SUR ALBERT

Organisé par la société « Les Mosquitos » Intersociétaires

Un concours vieux - un concours un an

Une coupe au premier de chaque concours,
un lot à la 1ère série de 3/5,
une coupe au premier classé de la 2ème catégorie

120 € en séries de 2/3 gratuites

Mise en loge le samedi 31 mars
de 16H30 à 18H15 au local « Mosquitos »
Dépouillement dès la rentrée, au café « l'Imprévu »

Remise des récompenses au même lieu,
le mercredi 11 avril à 18H30

17ème GRAND PRIX CYCLISTE "FRANCIS BILLIAU"

Organisé par le Club cycliste Isbergues Molinghem
courses cyclistes réservées aux coureurs minimes
et cadets - Fédération Française de Cyclisme
Patronné par la Municipalité

Course des minimes :
Dossards à 13H30 - rue Edmond Mille, salle polyvalente
Départ à 14H30 - rue de l'église de Berguette
Arrivée vers 15H30, rue des écoles
Distance de 27 kms, circuit de 3 kms à parcourir 9 fois

Course des cadets :
Dossards à 15H - rue Edmond Mille, salle polyvalente
Départ à 16H - rue de l'église de Berguette,
Arrivée vers 17H30, rue des écoles
Distance de 60 kms circuit de 3 kms à parcourir 20 fois

Itinéraire :
rue de l'église de Berguette, rue de Guarbecque, rue aux Aulnes, rue du moulin de Berguette, rue des écoles.

DIMANCHE 1er LUNDI 2 AVRIL

Nombreux manèges
et attractions foraines
place de la mairie annexe de Berguette.

MARDI 3 AVRIL

- OPERATION 2 POUR 1 -
Sur tous les manèges 1 ticket acheté + 1 ticket gratuit

SAMEDI 7 AVRIL

« MAUDIT HERITAGE »

De Béatrice Davault
Par la compagnie « FOUS RIRES »
Organisée par le Comité d'œuvres sociales de Berguette

A 20H au complexe Edmond Mille
Plus de détails à la page 22

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

A l'occasion du Grand Prix Cycliste Francis BILLIAU, organisé par le club cycliste Isbergues-Molinghem le dimanche 1er avril 2012, la circulation et le stationnement des véhicules sont réglementés : Le stationnement des véhicules sera interdit rue de l'église de Berguette, rue de Guarbecque (côté Guarbecque), rue aux Aulnes, rue du moulin de Berguette et rue des écoles, le dimanche 1er avril 2012 de 13H30 à 18H30.

Pendant la même période, la circulation de tous les véhicules sera interdite dans le sens contraire de la course.

« Tav et Octavie »

Constituée d'une quarantaine de membres (15 comédiens, 20 choristes et 15 danseurs), les Troubadours de la Fontaine s'illustrent très régulièrement depuis 10 ans en Flandre et sa proche périphérie, à l'occasion de spectacles cabaret dont on ne se lasse jamais.
A l'invitation de l'Amicale du Personnel de la Communauté de Communes Artois Flandres, la troupe se produira le **samedi 24 mars prochain à 20 heures** à la Salle des Fêtes Lamendin d'Isbergues à l'occasion de son nouveau spectacle intitulé : « Tav et Octavie ».

L'intrigue du spectacle :

Un couple d'agriculteurs se supporte difficilement et une crise s'annonce. Gustave vit un peu en marge de la société et du progrès. Par exemple, il est hostile à l'informatique et à Internet en particulier. Quand le maire du village vient à sa rencontre pour lui présenter son projet d'implantation d'un centre de remise en forme nécessitant l'acquisition de foncier, Gustave ne veut rien entendre. Il ne cédera pas la moindre parcelle de terre quoiqu'en pense sa femme.
Quel stratagème Octavie va-t-elle bien pouvoir entreprendre pour faire plier Gustave?

Théâtre - Chant et Chorégraphie

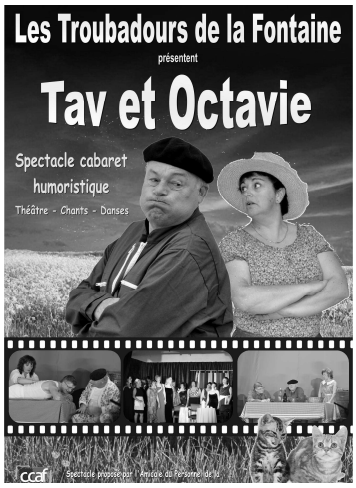

Aux acteurs sur scènes, s'ajoutent les danseurs et les chanteurs. « Le théâtre est enrichi par la musique, la danse et les chants » indique Lilli Bertheloot, metteur en scène du spectacle. « Le public ne sait à quoi s'attendre entre les scènes » poursuit la créatrice du spectacle qui s'inspire le plus souvent dans ce genre de spectacle sur de petites histoires quotidiennes. « Je suis toujours en éveil de personnages, j'en fais des caricatures pour que cela reste drôle » confit-elle encore.

La recette est excellente et les Troubadours de la Fontaine s'appliqueront à vous la servir très prochainement à l'occasion de leur passage à Isbergues.

« Tav et Octavie »

Samedi 24 mars 2012 à 20 heures
à la Salle des Fêtes Lamendin
Tarif adulte : 8 € / Tarif enfant (-10ans) : 6 €
Vente des places à la
Communauté de Communes Artois Flandres
Renseignements : 03 21 61 54 40

Association « voyages-loisirs-vacances »

L'A.V.L.V. propose **du 1er au 10 Septembre 2012** un séjour dans le GERS. Au cœur du Sud - Ouest et de la Gascogne, Mirande est une authentique bastide gersoise. Le village de plein air « l'île du Pont » se situe à deux pas du centre de Mirande, sur un terrain de 5 hectares entouré par la rivière Baïse. Cette situation lui confère beauté, tranquillité et verdure.

Prix du séjour 1000 € par personne comprenant le transport en autocar de luxe

Arrêt une nuit en cours de route à l'aller, l'hébergement en pension complète boissons comprises, les animations en soirée, les assurances annulation, rapatriement, les excursions : MIRANDE - AUCH - TOULOUSE, (la ville rose) - le musée d'Artagnan à LUPIAC - journée à LOURDES - Visite du château de CASSAIGNE - LARRESSINGLE - visite d'un élevage de TOROS avec un grand repas à la ferme animé par un orchestre flamenco.

Pour tout renseignement concernant ce séjour,
Contacter Mr Serge TANT, président de l'association
au 03.21.25.82.06

Concert de printemps de l'harmonie municipale

L'harmonie municipale vous donne rendez-vous le **samedi 31 mars 2012 à 20H** au complexe Edmond Mille de Berguette pour son concert de printemps.

Sous la direction de leur chef, Thérèse-Marie DURANT, les musiciens vous offriront un programme musical sur le thème « **des musiques de films »**. Vous pourrez apprécier « The woman in white », « Hummel gets the rockets », « Un poco loco », « Louis de Funès dans tous ses états », « Pirate des Caraïbes », « French Rhapsody », « Gabriel's Oboe », « Band of Brothers », …

La batterie dirigée par Jean-Pierre ROGER vous proposera quatre pas redoublés, « Sidi-Brahim », « Honneur aux basses », « Défilé de la garde républicaine » et « Marche des parachutistes ».

L'orchestre de l'école de musique dirigé par Aurélien VALENTIN interprétera quelques morceaux lors du concert.

Le prix d'entrée est fixé à 5 €.
L'entrée est gratuite pour les enfants
de moins de 12 ans.

REALFA

Le début de l'année a été l'occasion pour les membres de l'association Relais-Emploi ALFA de dresser un premier bilan de l'année écoulée et d'annoncer l'objectif principal de 2012 : développer l'association pour recevoir de plus en plus de demandes de travaux pour faire travailler de plus en plus de personnes.

En 2011, 200 demandeurs d'emploi ont pu être employés grâce à REALFA, ce qui correspond à 32 équivalents temps pleins. Ces personnes ont pu travailler chez des particuliers, pour des communes ou des entreprises et y effectuer des travaux de ménage, jardinage, maçonnerie, plâtrerie, peinture,…

Chaque mission qu'effectue un demandeur d'emploi est définie par un contrat de travail et donne lieu à une facturation. Le particulier est libre de régler en espèces, par chèque bancaire ou postal ou à l'aide des chèques emploi-service.

Le taux horaire est, toutes taxes comprises, de 15,90 € pour des travaux de jardinage ou de ménage et ouvre droit à une déduction fiscale de 50 % ; il est de 18,25 € pour des travaux de peinture, maçonnerie, …

Relais Emploi ALFA met également en place des formations à destination des demandeurs d'emploi pour leur permettre d'améliorer leur qualification et d'augmenter leurs chances de réinsertion dans la vie active.

Début 2012, le site internet de l'association sera mis en place et permettra à tous de mieux la connaître pour offrir encore plus de possibilités de travailler aux demandeurs d'emploi.

Vous pouvez contacter REALFA au 03.21.25.61.68, ou vous rendre directement à l'agence, 96 rue Roger Salengro à Isbergues.

Loto du collège

Cette année encore le loto du collège Maurice Piquet d'Isbergues a eu un franc succès avec plus de 400 personnes le samedi 28 janvier 2012 à la salle Edmond Mille de Berguette.

Tous les parents d'élèves bénévoles et la présidente, Mme DELEPINE Caroline, remercient sincèrement toutes les personnes présentes ce jour là.

Pour la première année, l'association des parents d'élèves avait décidé de changer les gains et les joueurs gagnants se sont vus distribuer des bons d'achats pour une valeur totale supérieure à 2 000 Euros. Ces bons d'achats ont été répartis chez les commerçants de notre ville afin de favoriser les services de proximité qu'ils nous offrent et parce que c'est grâce à ces différents commerces malgré tout que notre ville d'Isbergues survit et évolue.

Les jeux étaient répartis en 6 séries dotées de 20 à 350 euros et étaient agrémentés d'une quine, d'un bingo et nouveauté cette année d'un loto pion dotés respectivement de 150 euros, 150 euros et deux fois 40 euros en bons d'achats. Le traditionnel loto de la chance venait compléter ces jeux et était doté de lots dont le thème était « Vitrine spécial collégien » avec notamment une tablette tactile, un bureau et de la décoration « New York » pour un montant total supérieur à 250 euros.

L'association a pu constater avoir satisfait une bonne partie de son public et le remercie de son dévouement et de sa participation à ce loto dont les bénéfices serviront à financer une partie de la formation au secourisme, aux sorties et achats divers pour les élèves de ce collège.

Dès à présent les parents d'élèves vous donnent rendez-vous l'année prochaine avec certainement d'autres nouveautés de jeux et de gains.

Isbergues Judo Club

Dernièrement quelques jeunes sociétaires du judo club isberguois ont participé au championnat de district qui se déroulait à Mazingarbe. A l'issue de cette rencontre, deux d'entre eux sont parvenus à se sélectionner pour la phase départementale. Il s'agit de **Maurine LEFEBVRE** qui décroche la première place dans la catégorie minime moins de 63kg et de **Clara FRANÇAIS** qui se classe deuxième en benjamine moins de 40kg.

Toutes deux ont disputé le championnat départemental le 18 février 2012 à Lestrem. Pour leurs camarades d'entraînement, d'autres rendez-vous sont fixés avec notamment la participation à différents tournois organisés dans les alentours : Bruay, Auchel, …A tous, souhaitons leur beaucoup de réussite.

Amicale des donneurs de sang d'Isbergues

Les résultats des collectes de sang 2011 sont les suivants :

111 dons en février, 118 dons en avril, 139 dons en juillet, 105 dons en septembre, 112 dons en novembre

Soit **un total de 585 dons**. Nous remarquons une baisse de 59 dons par rapport à l'année dernière.

Pour l'année 2011, le conseil d'administration s'est réuni 8 fois, à titre indicatif, sur 108 présences effectives, il y eut 99 présences, 9 excusées.

L'Amicale a collaboré à différentes manifestations :

- Le 6 mars, l'Amicale était présente à l'assemblée départementale d'Hermaville
- Le 27 mars, elle organise son thé dansant
- Le 11 septembre, elle participe à « Isbergues, Ville Ouverte, Ville en Fête »
- Le 18 septembre à la caravane publicitaire du Grand Prix ou propagandes et gadgets ont été distribués.
- Le 29 septembre, elle assiste aux funérailles de Monsieur Bernard HERBAUX, Président de l'Union Départemental du Pas-de-Calais.
- Le 19 octobre, à la réunion des responsables d'Associations de Donneurs de Sang Bénévoles à Dainville.
- Le 3 novembre lors de la collecte, participe à l'opération Téléthon en offrant 1€50 par donneur présenté ce jour aux collectes de sang.

Les objectifs 2012 :

L'Amicale doit poursuivre son action pour la présente année, elle fera partie :
- des journées de sang prévues les jeudis : 5 janvier, 19 avril, 5 juillet, 13 septembre et 15 novembre.
- En prévision, participation à Ville Ouverte et à la caravane publicitaire du Grand Prix.
- Elle assistera également à l'Assemblée Départementale en mars prochain à Oignies, ainsi qu'à la réunion des responsables d'Associations.
- Elle organisera son thé dansant le **25 mars 2012** à 15H30 à la Bourse du Travail animé par Marcel Barrois.

Il faut encore rappeler aujourd'hui, la nécessité d'offrir son sang et nous lançons un vibrant appel aux jeunes en particulier pour venir renforcer nos rangs car les malades et les blessés attendent que nous fassions cet effort.

Liste des diplômés pour cette année – 74 personnes doivent recevoir un diplôme

1er niveau (3ème don femmes – 5ème don hommes) insigne bronze
BERTY Brigitte épouse CAPELLE - **BODART** Thomas - **BOUVILLE** Aline - **BOVAERE** Nolwenn - **BIENAIME** Samuel - **BRUGE** Justine - **CADART** Francis - **CAMPAGNE** Cindy épouse MANTEL - **CHATELAIN** Amandine - **CHAVATTE** Marion - **CLABAUT** Nathalie - **COUPET** André-Marie - **DEFIVES** Anne-Laure épouse LEURIDAN - **DEGRAVE** Félix - **DELAIRE** Nathalie (FACON) - **DELBARRE** Christian - **DUCROCQ** Véronique épouse WALLART - **FLESZAR** Marian - **GIRAULT** Sophie épouse SANTACREU - **GROULT** Christophe - **HEUGHEBAERT** Ludivine - **HOUBART** Hélène épouse BOUCHART - **LARTISIEN** Gaylord - **LECOCQ** Delphine - **LEMAITRE** Nicole épouse FRUCHART - **GOZE** Blandine (HANNOIR) - **HOLLE** Sylvie - **LEMBRE** Sylvie (HEUGUE) - **MANTEL** Josia - **MARCHAND** Priscillia - **MARICHEZ** Jérôme - **MARTEL** Marie-Josée épouse GAMBLIN - **MARTINS** Denis - **MIR** Amar - **PAUCHET** Maxime - **PILON** Virginie - **SENECHAL** Monique épouse VASSEUR - **SOUZA** Juimarez Quentin - **WIDENT** Thierry.

2ème niveau (10ème don femmes et hommes) insigne bronze
BARRAS Céline - **BELANGER** Jérôme - **BEUGNY** Delphine - **BRULIN** Sandrine épouse WESTERLYNCK - **CRAMEZ** Guillaume - **DELBENDE** Dorothée épouse DUPLOUY - **DE MACEDO** Alicia - **DERAM** Marie - **DEVAUX** David - **DUHAMEL** Clélie - **FATREZ** Arnaud - **FAVRE** Laurence épouse GARREYN - **JACQUIN** Mathieu - **LOYER** Mathieu - **LUCZAC** Dominique - **PAUCHET** Patrick - **PHILIPPE** Nathalie - **PODVIN** Bertin - **NIZART** Philippe - **ROSE** Hélène - **THELLIEZ** Jessica - **VANDENBOSSCHE** Hubert - **WESTERLYNCK** Ophélie.

3ème niveau (25ème don femmes et hommes) insigne bronze
BIZET Guy - **CLERBOUT** Gérard - **DECARNIN** Arnaud - **DEGAND** Dominique - **LEJEUNE** Olivier - **MARTEL** Jean-Claude - **VINIACOURT** Christophe.

4ème niveau (45ème don femmes et hommes) insigne argent
DUTHE Daniel - **MAQUET** Christine - **MORAWIEC** Michel.

6ème niveau (100ème don femmes et 150ème don hommes) or 1 palme
DARQUE Thérèse épouse VASSEUR - **FAUVERGUE** Jean-Paul.

Election du bureau :
Les membres élus lors de l'assemblée générale se sont réunis en vue de l'élection du bureau, aucun changement n'est intervenu dans la composition, par contre, nous avons la joie d'accueillir Madame Jacqueline CABARET qui complète la liste des administrateurs de l'Amicale.
Président : Jacques CARNET
Secrétaire : Nicole LAVERSIN
Trésorier : Jean Claude HAUDRECHY

Thé dansant :
L'Amicale organise son thé dansant le **dimanche 25 mars à 15H30** à la Bourse du Travail à Isbergues animé par Marcel BARROIS.

L'amicale laïque à PAIRI DAIZA

L'amicale laïque d'Isbergues vous propose une sortie à PAIRI-DAIZA (ex PARADISIO) en Belgique, le **dimanche 29 avril 2012**.

Départ fixé à

- 8H de la mairie d'Isbergues
- 8H05 de la Poste
- 8H15 de la mairie annexe de Berguette
- 8H20 de la mairie annexe de Molinghem
- Arrivée au parc vers 10H

Ce parc de 55 ha est un véritable enchantement ; le cadre avec son château et ses étangs est superbe. En cheminant vous y admirerez des serres de fleurs et de plantes immenses, des milliers d'oiseaux, plus de 5 000 animaux dans leur cadre naturel, tropical, désertique… Vous découvrirez l'un des plus beaux jardins zoologiques d'Europe. Animations pédagogiques, visites guidées et restauration possible.

Rassemblement pour le retour : 18H et arrivée à Isbergues vers 20H30.

Le prix comprenant le transport et l'entrée au parc est fixé à :

42 € pour les non amicalistes
32 € pour les amicalistes.

Déduction de 2 € pour les séniors de plus de 60 ans
de 4 € pour les enfants de moins de 12 ans

Il est prudent de réserver et de régler les places en contactant à Isbergues :

Robert THULLIEZ, 118 impasse Jean Jaurès, 03.21.02.91.11

Guy OLIVIER, 4 rue Jean Jaurès, 03.21.02.14.76

Jean-Pierre WATTEL, 545 rue Danton, 03.21.02.14.64

Michel CARON, 221 rue Margonne, 03.21.54.18.80

Pour tout désistement non signalé dans les 15 jours précédant le voyage, le remboursement de celui-ci ne sera pas pris en considération.

Compétition de javelots

L'amicale des joueurs de javelots organise une grande compétition régionale de javelots à la salle des fêtes Arthur Lamendin les :

Vendredi 2 mars de 14H à 19H30

Samedi 3 mars de 9H30 à 12H et de 14H à 19H.

Dimanche 4 mars de 9H30 à 12H et de 14H à 18H30.

Epreuve individuelle sur 20 javelots (feuille de 6 x 20 Javelots : 6 €)

5 catégories : honneur -1ère - 2ème - 3ème - 4ème

Récompenses : 564 € + coupes

Les inscriptions se font jusqu'à 18H.

Règlement en salle. Aucune participation du club Isberguois.

La remise des prix aura lieu le **4 mars 2012 à 19H30**.

Etoile Sportive Isbergues Athlétisme

Pour ce mois de mars 2012, la ville d'Isbergues accueillera les championnats départementaux d'athlétisme en salle. Respectivement, le **samedi 10 mars** pour les catégories benjamins, benjamines et le **samedi 24 mars** pour les catégories poussins, poussines.

Tous les dirigeants du club seront sur le pont pour la réussite de l'organisation de ces deux journées, épaulés par les services techniques de la ville. Petite nouveauté cette année, le chronométrage électrique devrait faire son apparition, un gage de fiabilité supplémentaire.

Si la curiosité vous en dit, faites un petit passage lors de ces deux journées. Les meilleurs athlètes venus des 41 clubs du Pas de Calais s'affronteront sur le 50 m plat, le 50 m haies, le lancer de poids, le saut en hauteur, le saut en longueur, le triple saut, le 2000 m marche pour les benjamins, le 1000 m marche pour les poussins, et en apothéose un relai 4x60 m clôturera ces journées.

Espérons que les athlètes du club auront gagné leur droit de participer à ces championnats lors des journées qualificatives qui ont eu lieu les 18 février à Aire et 25 février à Isbergues, afin de défendre les couleurs Isberguoises.

Sport Adapté

La section tennis de table de la M.J.E.P. et son responsable, Gérald Olivares, avaient mis à la disposition du Comité départemental du Sport Adapté ses installations du complexe sportif Jean-Jaurès afin d'y disputer les championnats régionaux qualificatifs pour le championnat de France qui se disputera à Toulon.

Casse-tête pour le président Bruno PIECKOWIAK « *Ce sera un gros investissement pour l'association, quel que soit le mode de transport. Mais nous répondrons présents afin de présenter nos pongistes qui sont d'un très bon niveau.* » Il était d'ailleurs plutôt satisfait de la présence de cent soixante participants représentant treize associations venues de tout le Nord Pas-de-Calais. « *Cette année, cette discipline entrera dans le giron des Jeux de Londres paralympiques, on sait déjà que nous n'aurons pas de nordistes sélectionnés, mais la France y sera représentée.* » Un gros travail effectué pour cette association qui compte 1300 licenciés répartis dans 33 clubs. Les animateurs de 13 associations sportives sur les 14 inscrites et les quelques 160 sportifs qui venaient parfois de très loin (L'AVESNOIS, TOURCOING), pour ne citer que les extrêmes, ont été accueillis par Gérald OLIVARES, responsable de la section tennis de table de la M.J.E.P. d'ISBERGUES et les bénévoles, Bruno PIECKOWIAK, Président du Comité du Sport Adapté et Michel CNOCKAERT, Président du Comité de Tennis de Table, organisateurs de cette compétition.

La cérémonie protocolaire, orchestrée par Gérald OLIVARES, a permis l'intervention des personnalités dont Gérard CORRIETTE, Adjoint chargé des Sports de la ville d'ISBERGUES, René FENET de la Mutuelle INTEGRANCE ainsi que de Francis FAELENS, Président du Comité Régional de Sport Adapté.

La proclamation des résultats, dirigée par Gérald OLIVARES a récompensé les quatre premiers de chaque division tout en saluant les exploits sportifs de tous.

Les médailles ont été remises par les personnalités ainsi qu'un trophée à chaque association représentée. La coupe de l'association la plus représentée, offerte par la mutuelle INTEGRANCE a été remise au club de TOURCOING.

Satisfaction aussi pour Gérald Olivares qui s'implique, en collaboration avec les dirigeants du club de la section sport adapté de tennis de table à la M.J.E..P. d'Isbergues en collaboration avec le foyer Jean Moulin, l'ESAT et les IME de la région d'Isbergues.

Le sport adapté : qu'est ce ?

A chacun son défi !

La Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) a reçu délégation du Ministère des Sports pour organiser, développer, coordonner et contrôler la pratique des activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap mental, intellectuel ou psychique.

Ses Missions

- Offrir à toute personne handicapée mentale ou psychique, quels que soient ses désirs, ses capacités et ses besoins, la possibilité de vivre la passion du sport de son choix dans un environnement voué à son plaisir, sa performance, sa sécurité et à l'exercice de sa citoyenneté.

- Développer la pratique du sport adapté (licenciés, formateurs, disciplines, rencontres).

- Développer le soutien au sport adapté pour un accès aux pratiques physiques et sportives pour tous (familles, établissements, associations, élus, administrations, entreprises...).

Dans un objectif social, les priorités de la FFSA sont d'assurer : le maintien en bonne santé, le développement des capacités personnelles, une meilleure intégration sociale.

Le Public concerné

Les personnes atteintes de handicap mental ou troubles psychiques

Il s'agit de personnes (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées) présentant :

- soit une déficience intellectuelle légère, déficience intellectuelle moyenne ou profonde à laquelle peuvent être associés des handicaps physiques ou sensoriels (personnes polyhandicapées)

- soit des troubles psychiques

Chiffres clés

• 1 000 associations
• 111 comités régionaux et départementaux
• 43 000 licenciés
• Plus de 100 000 pratiquants
• 1 800 rencontres organisées par an
• 19 championnats de France
• 80 stages de formation par an

« VENTS D'EST EN OUEST »

Vendredi 3 février, à la salle Léo Lagrange avait lieu le concert « Vents d'Est en Ouest », interprété par Michel Supéra et Eric Comère. La météo a empêché la venue de quelques personnes, mais les amoureux de la musique n'ont pas hésité à se déplacer, quittes à chausser les bottes fourrées. L'ouverture a été faite par l'orchestre des jeunes de l'école de musique d'Isbergues qui a repris des morceaux originaux tels qu'un medley de Grease, Funkytown ou encore The Muppets show.

Ensuite, ce fut le concert de Michel Supéra et Eric Comère qui ont joué des morceaux qu'ils ont eux-mêmes composés, tels que « Mea Culpa », « obsession »… Titres courts, mais qui indiquent l'ambiance dans laquelle le spectateur va être plongé. Par exemple le morceau « obsession » est ainsi nommé car tout au long du morceau, le rythme court et rapide reste le même.

C'est très souvent Eric qui écrit les morceaux puis Michel les travaille de son côté, se les approprie. Ensuite, ils travaillent ensemble apportant ainsi chacun leur touche de créativité.

Leurs morceaux sont très variés, on y retrouve des sonorités tziganes, ou encore de l'Europe de l'Est et même du tango. Preuve en est de leur talent, sur plusieurs de leurs compositions, Michel Supéra et Eric Comère laissent place à l'improvisation le temps d'un mouvement.

L'après-midi, c'est une classe de chaque école publique d'Isbergues et quelques élèves de l'IME « La Petite Montagne » qui ont écouté des extraits de ce concert. Messieurs Supéra et Comère leur ont également présenté leur instrument respectif : inventeur, période où il a été inventé, les différentes parties qui le composent ...

TAFFY ET LA PREMIERE LETTRE

Samedi 21 janvier à la salle des fêtes Arthur Lamendin, les enfants étaient invités à découvrir comment l'écriture est née à travers le spectacle « Taffy et la première lettre ». A travers ce conte tiré du livre de Kipling intitulé « Histoires comme ça », les jeunes spectateurs ont fait la connaissance de Taffy, jeune fille courageuse qui accompagne son père à la pêche. Malheureusement, le harpon de celui-ci casse et le réparer prend beaucoup de temps. Déçue, Taffy veut retourner chez elle mais son père lui interdit la traversée du marais aux castors étant trop risquée.

C'est alors qu'apparaît un membre d'une tribu inconnue, qui ne parle pas la même langue que Taffy. Elle y voit là le messager idéal pour demander à sa mère de rapporter un autre harpon. Seul moyen de communication, le dessin, malheureusement, Taffy n'est pas aussi douée au dessin qu'à la pêche et un quiproquo se met en place entre elle, le messager et sa mère.

L'après-midi c'est une classe de chaque école publique d'Isbergues qui avait assisté à la naissance de l'écriture...

CACTUS IN LOVE

Cécile aime jouer avec les mots, elle écrit les textes. Une mélodie vient lui rendre visite, la chatouille, alors elle farfouille, tripatouille, la gratouille et la partage avec ses deux acolytes.

Il y a le Docteur Denis Bruneel qui joue du grand violoncelle, c'est un explorateur. Il sait faire grincer son instrument comme une vieille porte, ou le faire chanter comme une baleine.

Il y a aussi l'inspecteur Romuald Cabardos avec sa batterie (pas de cuisine mais presque), il joue de toutes sortes de casseroles, cuillères ou autre machine à écrire. Ça percute, pointille, claque, emballe... Tous les deux "enchantent" Dame Cactus, sa guitare, et cette drôle de machine qui enregistre, passe et repasse des voix, sa voix, la leur, en échos, en harmonie, une ratatouille de mélodies...

Ensemble ils bidouillent, creusent, fouillent, jouant avec les sons, avec les dimensions. Tout près : L'espace autour des instruments acoustiques, la respiration, le souffle… Au loin : Les longues résonances, qui dessinent les limites du perceptible.

Il y a l'Afrique ici, le Folk là, ils touillent avec une pincée de rock, une touche de poésie ou encore de jazz.

Cactus in Love utilise la scène comme un terrain de jeu, un jardin d'enfants, ça crie, pique, touche-touche, et se calme, ça court, danse et berce... Malicieux, complice et espiègle, ce monstre à trois têtes vous embarque dans un monde piquant, un pur moment de magie.

- Entrée gratuite -

Vendredi 16 mars 2012
à 20h30
salle des fêtes Arthur Lamendin

Réservations - Centre culturel
au 03.21.02.18.78

Maudit Héritage

Comédie en 3 actes
de Béatrice Davault
Mise en scène
Jean-Pierre BERNARD
Décors
Roger MAERTEN et
Daniel BECART
Costumes
Martine BECART

C'est le rendez-vous que vous donne le Comité d'Œuvres Sociales de BERGUETTE avec la compagnie Théâtre « **FOUS RIRES** », dont la renommée n'est plus à faire, viendra vous interpréter cette nouvelle pièce qu'ils ont inscrite à leur répertoire. Depuis 12 ans, ils nous font l'honneur de leur venue à Berguette et, c'est chaque année à une fête du rire qu'ils nous font participer.

Après la mort de son père, Richard MAC GREGOR hérite seul comme le veut la tradition familiale, d'une fortune colossale. Mais il ne pourra disposer de son héritage qu'à la condition expresse qu'il se marie et donne à la famille MAC GREGOR un héritier.
Hélas, bien qu'ayant dépassé la quarantaine, Richard ne connaît rien aux femmes. Il n'a d'ailleurs jamais…. Il va donc appeler à l'aide un « spécialiste du sexe opposé », son ami d'enfance Charles.

« Maudit héritage » est une comédie pleine de vitalité où chacun des personnages occupe une place privilégiée. Les malentendus et les quiproquos se succèdent à un rythme endiablé. Les gags et les effets déclenchent l'étonnement et le rire. Cette pièce écrite à l'origine pour une troupe d'amateurs a déjà remporté un très gros succès lors des premières représentations.

Samedi 7 avril 2012 à 20H
à la Salle Edmond Mille

Tarif : 7 €

Buvette et restauration sur place

Réservations
Mairie annexe de Berguette
aux heures d'ouvertures
03.21.26.59.18.

Pauline, une jeune gymnaste de haut niveau

Pauline DELBECQ est née le 13 décembre 1998 à Amiens. Elle a débuté sa scolarité dans la Somme jusqu'au C.E.2. Elle entre ensuite en classe de C.M.1 à Isbergues, puis en C.M.2 à Hénin Beaumont où elle logera en famille d'accueil.

Actuellement, Pauline est en 4ème au collège Jean Macé d'Hénin Beaumont**.** Elle habite depuis 4 ans dans la rue du Docteur Bailliet à Isbergues avec ses parents et ses 3 petits frères âgés de 9 ans, 6 ans et 2 mois.

Sa passion pour la gymnastique lui vient en grande partie du fait que sa maman l'a inscrite, toute jeune déjà, dans un club de gym, alors qu'elle était encore en classe de grande section de maternelle dans la Somme.

Petit à petit, Pauline développe de nombreuses aptitudes dans cette discipline. En effet, dès l'âge de huit ans elle est capable d'enchaîner à la suite plusieurs « stalder » (figure de gymnastique s'effectuant à la barre fixe pour les hommes, et aux barres asymétriques pour les femmes. Il s'agit d'un grand tour arrière (soleil) sur la barre, jambes écartées et corps en fermeture complète) en s'inspirant notamment de certaines gymnastes professionnelles comme Vanessa FERRARI.

Aujourd'hui, elle pratique la gymnastique de haut niveau depuis 4 ans et fait partie du club « Hénin GYM », d'Hénin Beaumont dans lequel, dès sa première année (alors âgée de 9 ans), elle participe aux championnats de France.

Depuis son entrée dans la filière « gymnastique de haut niveau », Pauline est soumise à un entraînement strict et rigoureux et doit impérativement participer à deux compétitions nationales par an. Pour son âge, cette jeune gymnaste dispose d'un joli palmarès avec : une 3ème place au championnat de France critérium par équipe, en 2010 ; en mai 2011, une 4ème place au championnat de France dans la catégorie espoir, qui s'est déroulé à Toulouse ; en août 2011, elle effectue un stage à Arques afin de constituer l'équipe de France junior (présélections) et fin novembre elle participe au tournoi international de gymnastique de Massilia à Marseille.

En décembre 2011, elle participe à la coupe nationale de Bourges, le rendez-vous incontournable pour être, ou rester, dans le wagon des présélectionnées en équipe de France. Classée douzième à ce championnat elle fait désormais partie des douze jeunes filles pouvant prétendre à représenter les couleurs françaises en Belgique, aux championnats d'Europe junior qui auront lieu à Bruxelles du 7 au 13 mai 2012.

En attendant cette étape importante, une autre épreuve est encore à passer, celle de la coupe de France de gymnastique. Pauline va donc devoir redoubler d'effort pour rester au « top niveau », car bien souvent elle concourt avec des filles qui ont 2 ans de plus qu'elle.

Etre gymnaste de haut niveau demande beaucoup de sacrifices et de nombreuses heures d'entraînement. Au collège, les cours de Pauline sont aménagés de façon à lui permettre de pratiquer son sport favori, à raison de vingt-cinq heures d'entraînement par semaine, soit en moyenne cinq heures par jour.

Chaque jour, elle pratique un échauffement particulier dit : à la « Dimitri Karbanenko » où toutes les parties du corps sont échauffées, afin de renforcer les membres supérieurs et inférieurs du corps. Chaque séance d'entraînement se termine obligatoirement par une demi-heure de musculation.

Pour s'entraîner, Pauline est très bien entourée. Plusieurs personnes contribuent à améliorer ses performances dans les différents agrès, il y a Jérôme MARTIN, au sol, à la barre et au saut, Sophie JOVENET à la poutre et parfois au sol, Tony TAFFIN au trampoline le mardi matin, et Adeline SALAMON qui lui fait travailler ses chorégraphies (elle est aussi juge internationale de gymnastique).

Son agrès préféré, et celui où elle est la plus forte est : « les barres asymétriques ». « C'est pourtant l'agrès ou l'on perd le plus de points », souligne Pauline. Viennent ensuite la poutre, le sol, puis le saut.

En compétition, les gymnastes doivent effectuer des figures dont le degré de difficulté va de la lettre A (plus facile) à la lettre F (le plus difficile). Chaque figure augmente d'un dixième de point la note de la gymnaste. Un minimum de deux figures est imposé lors d'une compétition.

« L'important dans la gymnastique n'est pas nécessairement la souplesse. Il faut des qualités physiques énormes, une importante force musculaire, chaque muscle est sollicité et développé,… », explique le papa de Pauline. « Il faut également avoir une certaine rigueur intellectuelle et faire preuve d'une discipline énorme. L'esprit de compétition y est très développé et on demande aux gymnastes d'en faire toujours plus, comme dans une course contre la performance,… ce qui présente un gros inconvénient pour Pauline : elle stresse plus facilement », ajoute M. DELBECQ.

Pauline, une jeune gymnaste de haut niveau (suite ...)

La pratique de ce sport impose de nombreuses contraintes à Pauline et nécessite un suivi médical très strict, avec des visites médicales régulières, faites par un médecin sportif qui effectue de nombreux tests : électrocardiogramme, test d'effort, prise de sang, contrôle anti-dopage,… Elle ne suit aucun régime particulier et peut manger ce qu'elle veut, à condition de gérer son alimentation (elle doit tout de même faire contrôler son poids toutes les semaines).

Le plus difficile à supporter pour Pauline, c'est l'éloignement de sa famille. En effet, ses nombreux déplacements annuels et le fait d'être placée en internat au collège d'Hénin Beaumont ne facilitent pas les rapprochements familiaux. Pour les parents aussi cela nécessite de nombreux sacrifices, financiers notamment, car les dépenses en formations et déplacements sont conséquentes et il existe peu de subventions dans ce domaine.

Malgré tous ces inconvénients Pauline adore la gym et bien que son emploi du temps reste très chargé, elle trouve tout de même quelques instants pour s'accorder d'autres distractions, elle aime écouter de la musique, lire et le cinéma (elle est fan de Twilight).

Ce qu'elle fera plus tard ? Elle n'en sait encore rien car avec la gymnastique, il est difficile de décider à l'avance ce qu'elle voudrait vraiment faire. Son papa pense qu'elle restera dans la gymnastique mais plutôt comme entraîneur.

Rendez-vous à la journée du tourisme

L'office de tourisme du pays de la Lys romane, en collaboration avec la ville de Lillers, la Communauté de Communes Artois-Flandres et la communauté Artois-Lys, vous propose de préparer vos prochains courts séjours ainsi que vos prochaines destinations « Loisirs » dans la région Nord Pas de Calais ainsi que vos éventuelles vacances estivales partout en France en organisant, comme chaque année, sa traditionnelle « Journée du tourisme », **le dimanche 11 mars 2012, de 10h à 18h, salle du Palace (rue d'Aire) à Lillers.**

Près d'une trentaine de professionnels du tourisme, représentants des offices de tourisme et des équipements touristiques, venant de toute la région Nord Pas de Calais ont répondu favorablement à l'invitation de l'office de tourisme du pays de la Lys romane.

De la documentation, collectée auprès de très nombreuses régions françaises sera également à disposition du public durant toute la journée sur un grand stand « France ».
Les ambassadeurs « Savourez la lys romane » seront aussi présents afin de faire connaître un peu plus encore les bons produits ainsi que les spécialités issus du pays de la Lys romane.

Avant de quitter le salon, n'oubliez pas de participer à la grande tombola gratuite ; l'office de tourisme du pays de la Lys romane offre un séjour pour 2 personnes en Tunisie. De nombreux autres lots, offerts par les exposants présents seront à gagner durant toute la journée.

Office de tourisme du pays de la Lys romane
4 place Roger Salengro, BP 44, 62192 LILLERS cedex

Tel : 03 21 25 26 71
Fax : 03 21 25 10 88
Internet : www.tourismepaysdelalysromane.fr
Mail : tourismepaysdelalysromane@orange.fr

PETITE ENFANCE

Consultation de nourrissons :

- le 2ème mardi du mois à 9H30 en mairie annexe de Berguette.
- le 1er et 3ème jeudi du mois de 14H à 16H30 à la maison des associations.

Crèche :

1, 2, 3 Soleil Isbergues, renseignements sur le site internet : isbergues@creches123soleil.fr
03.21.56.21.71

PERSONNES AGEES

Maltraitances personnes âgées : **39 77**

Artois Gérontologie :

Le 2ème vendredi de chaque mois de 9H à 12H à la C.C.A.F, sur rendez-vous **03.21.61.54.40**

C.I.C.A.S *(retraites complémentaires)* **:**

Un service téléphonique est mis en place pour aider les salariés du secteur privé dans la préparation de leur retraite complémentaire ARRCO et AGIRC du lundi au vendredi de 9H à 18H. **08.20.20.00.75**

C.A.R.S.A.T Nord-Picardie *(**C**aisse d'**A**ssurance **R**etraite et de la **S**anté **a**u **T**ravail)* **:** *Sur rendez-vous, contacter la plateforme téléphonique au* **39 60**

A.S.S.A.D *(**A**ssociation de **S**oins et **S**ervices **à D**omicile) de Aire-sur-la-Lys* **:** *Aides ménagères, auxiliaires de vie, emplois familiaux, soins à domicile*
03.21.95.42.52

SOCIAL

Action sociale d'urgence *(rue du Temple)* **:**

Présidente : Mme CARRE

Le mercredi de 9H à 11H et de 14H à 16 H.
03.21.02.68.40

Maison Départementale de la Solidarité de Lillers :

- le 1er et 2ème lundi du mois 14H à 16H et le 3ème jeudi de 9H à 11H à la mairie annexe de Molinghem, sur rendez-vous
- les 1er et 3ème jeudi du mois et le 2ème et 4ème et 5ème mardi du mois de 9H à 11H à la maison des associations, sur rendez-vous **03.21.54.63.20**

Caisse d'Allocations Familiales *(C.A.F)* **:**

- les 1er, 2ème, 3ème et 4ème mardis de chaque mois de 9H à 12H à la mairie annexe de Molinghem.
- les 1er et 3ème mardis de chaque mois de 13H30 à 16H30 à la mairie annexe de Molinghem.

Sécurité sociale :

Le mardi de 9H à 12H à la mairie annexe de Molinghem

Secours Catholique : *Le mardi de 14H à 16H au 83 bis, rue Gaston Chevallier* **03.21.66.22.84**

C.O.S.S.A.F *(B. PODVIN) :*

Les lundis 5 et 19 mars de 10H30 à 11H30 à la maison des associations.

Groupe AG2R la Mondiale :

Le jeudi 22 mars de 9H30 à 12H et de 13H30 à 17H au complexe Edmond Mille.

Point Logement Jeunes de Béthune ***09.71.52.30.78***

ENVIRONNEMENT / HABITAT

Communauté de Communes Artois Flandres (C.C.A.F.) **:**

du Lundi au Vendredi de 8H à 12H et de 13H30 à 17H30 **03.21.61.54.40**

Raccordement au tout-à-l'égout et amélioration de l'habitat (CAL 62) :

Les lundis 5 et 19 mars de 14H à 16H à la C.C.A.F.

Déchetterie :

En période d'hiver, ouverture de 10H à 12H et de 14H à 17H30 du lundi au vendredi et le samedi de 9H à 12H et de 13H30 à 17H.
Renseignements à la C.C.A.F. **03.21.61.54.40**

AIDE JURIDIQUE

Conciliateur (M. Henri GREVET) **:**

Le 4ème mardi de 14H à 16H à la mairie annexe de Molinghem.

Centre d'Information des Droits de la Femme de Béthune :

Le 1er lundi de 14H à 17H, à la Maison de Jeunes et d'Education Permanente (M.J.E.P) d'Isbergues, sur rendez-vous **03.21.57.98.57**

Guichet d'accès au droit et prévention des litiges de Bruay la-Buissière : *problèmes de voisinage, conflits familiaux, litiges avec un commerçant, votre propriétaire, votre assureur. Aide et conseils gratuits.*
Renseignements **03.59.413.413**
Fax **03.59.410.410**

ANCIENS COMBATTANTS

A.C.V.G. et Souvenir Français :

Le 2ème et 4ème mercredi du mois de 16H à 17H à la maison des associations sur rendez-vous
03.21.26.53.85

France Mutualiste :

Le vendredi 30 mars de 13H30 à 17H à la mairie annexe de Molinghem.

URGENCES

S.M.U.R	**15**
Pompiers	**18**
Centre anti-poison	**08.25.81.28.22**
S.O.S Mains	**08.26.20.95.75**
Centre des grands brûlés	**03.20.44.42.78**
Gendarmerie d'Isbergues	**03.21.54.72.15**

SANTE

Médecins :

Dr Thérèse BUISSART	**03.21.61.98.90**
Dr Véronique HAN-DENOEUD	**03.21.02.17.83**
Dr Albert DEZETTER	**03.21.54.01.22**
Dr Gilles DUPARCQ	**03.21.02.16.71**
Dr Patrice FAVIER	**03.21.61.78.04**
Dr Philippe GEILLE	**03.21.02.12.88**
Dr Thierry HAUTCOEUR	**03.21.02.16.07**
Dr Christian HOLLEBECQUE	**03.21.54.02.80**
Dr Jean-François LEDUC	**03.21.64.19.10**
Dr Philippe MANNECHEZ	**03.21.61.78.03**
Dr Sylvie SOAREZ	**03.21.02.06.52**
Dr Michel STOPIN *(Guarbecque)*	**03.21.25.82.27**
Dr Gabriel BUISSART *(Ham en Artois)*	**03.21.66.04.11**
Dr Dominique BERNARD *(Norrent Fontes)*	**03.21.02.04.63**
Dr Christophe CARON *(Norrent Fontes)*	**03.21.25.14.14**
Dr Henri CHRETIEN *(Norrent Fontes)*	**03.21.27.35.63**

Médecin de garde :

En semaine de 19H30 jusqu'au lendemain 8H,
le samedi de 12H jusqu'au lundi 8H **03.21.71.33.33**

Pharmaciens :

Pharmacie BEAUVILLAIN	**03.21.02.01.33**
Pharmacie de la place (M. BODET)	**03.21.01.10.20**
Pharmacie de Berguette (M. Benoît BOUT)	**03.21.26.59.50**
Pharmacie des aciéries (Melle MINART)	**03.21.02.11.63**

Pharmacie de garde : www.servigardes.fr
08.25.74.20.30

Ambulanciers : *de garde 24 h sur 24*

Ambulances B. FINEL **03.21.02.17.08**

Infirmières :

Mmes BRISSET et DHAESE et M. PARENT	**03.21.25.75.93**
Mmes DERAM, LESECQ, LAVERSIN, CAUWET	**03.21.25.85.66**
Mme Monique FERON	**06.16.76.23.30**

Laboratoire d'analyse médicale : **03.21.61.53.53**

Alzheimer : *contacter l'A.S.S.A.D* **03.21.95.42.52**

Point écoute Toxicomanie : **08.00.26.10.00**

HOTEL DE VILLE

- De 8H à 12H et de 13H30 à 17H30

Permanence Etat Civil
- Le samedi matin de 10H à 12H

Courriel : **contact@ville-isbergues.fr** **03.21.61.30.80**
Site Internet : **www.ville-isbergues.fr**

C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale) :
Rue Emile Zola
03.21.61.39.72

ADMINISTRATIONS

Mairie Annexe de Berguette :

De 8H à 12H et de 13H30 à 17H30 **03.21.26.59.18**

Mairie Annexe de Molinghem :

De 8H à 12H et de 13H30 à 17H30 **03.21.61.59.95**

Services Techniques :

De *8H à 12H et de 13H30 à 17H30* **03.21.61.36.66**

Centre Culturel :

De 8H à 12H et de 13H30 à 17H30 **03.21.02.18.78**

Trésorerie : **03.21.02.11.15**

Police municipale :

Du lundi au vendredi - 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H30
03.21.61.30.80

SERVICES / DEPANNAGES

VEOLIA : Dépannage 24 h sur 24 **0 810 108 801**

E.D.F : Dépannage 24 h sur 24 **0 810 333 162**

GAZ : Dépannage 24 h sur 24 **0 810 433 062**

France TELECOM : **10 13**

EMPLOI - FORMATION

Boutique de Gestion Espace :

*Conseils en création d'entreprise, les **7 et 21 mars**,*
à la M.J.E.P, sur rendez-vous à partir de 9H
03.21.62.90.60

M.J.E.P : *8H à 12H et de 13H30 à 17H30* **03.21.57.70.20**

Pôle Emploi de Lillers : **39 49**

Relais Emploi Alpha : **03.21.25.61.68**

Ecole municipale de musique : **06.68.36.69.75**